

RAPPORT ANNUEL ENVIRONNEMENT DÉCHETS 2017



SOMMAIRE

I - LES INDICATEURS TECHNIQUES 3

1. LE TERRITOIRE DESSERVI 3

2. LA COLLECTE 6

3. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 43

II - LES INDICATEURS FINANCIERS 61

1. BILAN DES COUTS PAR COMMUNE 61

2. BILAN GLOBAL DES COUTS DE FONCTIONNEMENT 63

3. MODE DE FINANCEMENT 65

III. CONCLUSION 66

La loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), chaque maire doit présenter "un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers" avant une mise à disposition du public.

I - LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. LE TERRITOIRE DESSERVI

La CACL exerce depuis sa création en 1997 la compétence « Traitement et élimination des déchets ». La compétence « collecte » des déchets ménagers - ordures ménagères (OM), encombrants et déchets verts - a été transférée à la CACL par arrêté préfectoral en date du 18 février 2008, notifié le 3 mars 2008.

1.1. Le périmètre

L'ensemble des communes membres de la CACL sont desservies par le service de collecte des déchets ménagers.

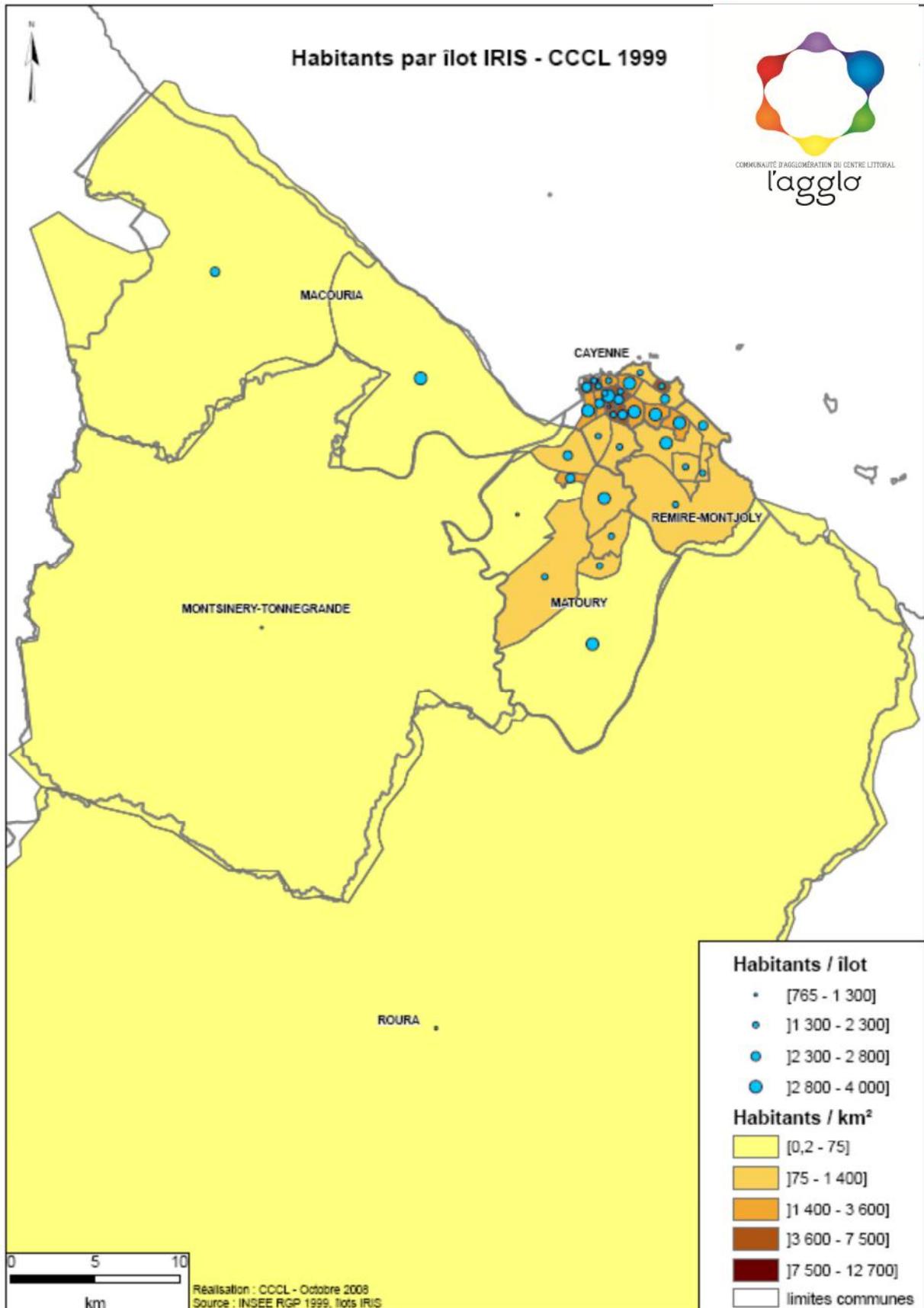
La carte 1 page suivante présente les communes de la CACL avec leur nombre d'habitants.

1.2. L'organisation

La collecte des déchets ménagers est assurée comme indiqué sur la carte 2 ci-après.

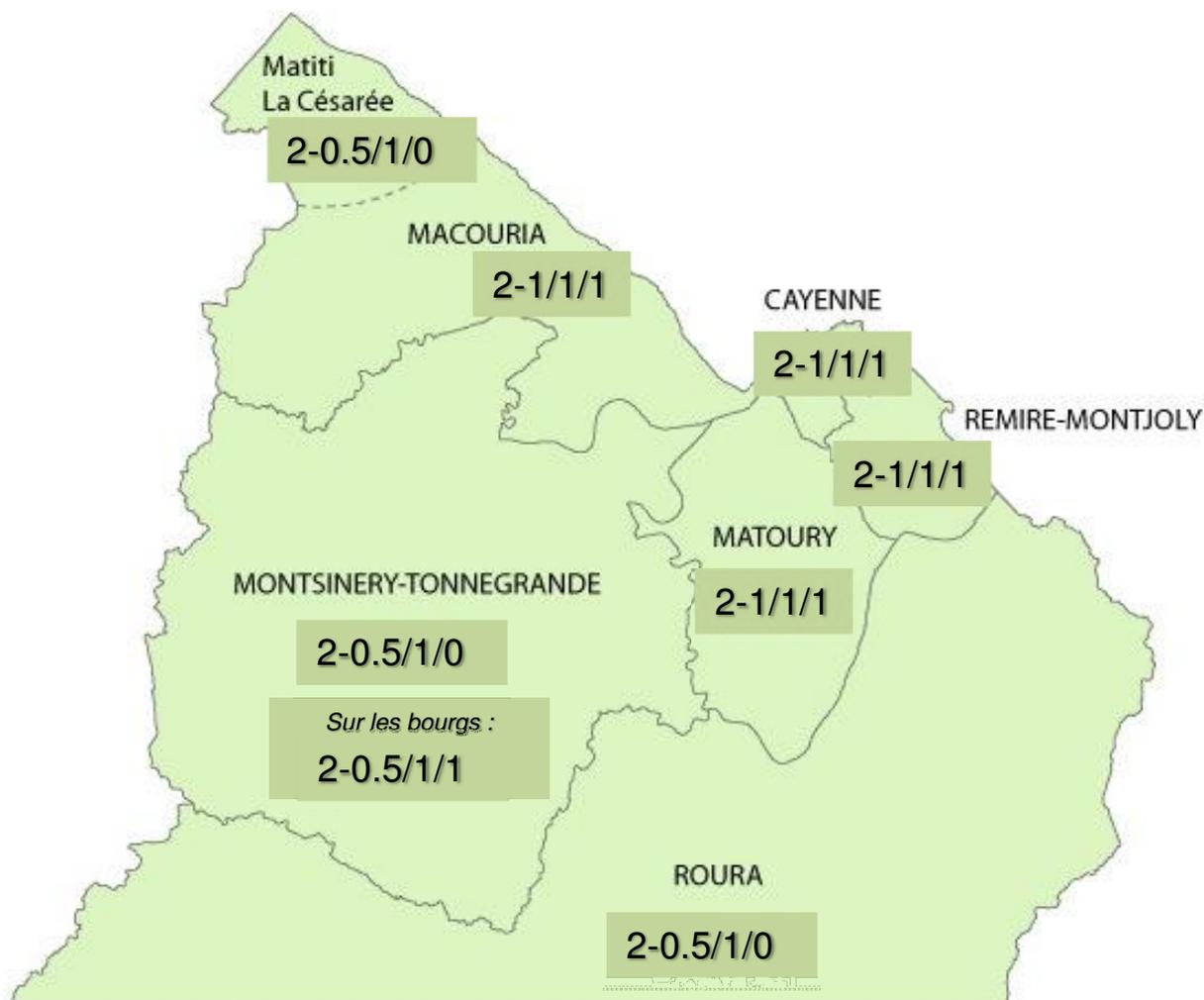


Photo 1 : Camion de collecte des ordures ménagères sur le lot 3 (Rémire-Montjoly, Roura, Matoury sud)



Carte 1 : Territoire de la CACL et densité de l'habitat

Fréquence de collecte des ordures ménagères, encombrants et déchets verts sur le territoire de la CACL



Légende : 2-1 / 1 / 1 = OM-CS / ENC / DV

OM et CS : fréquence hebdomadaire de collecte

OM = ordures ménagères

CS = collecte sélective des recyclables secs

ENC : fréquence mensuelle
de la collecte des encombrants

DV : fréquence mensuelle
de la collecte des déchets verts

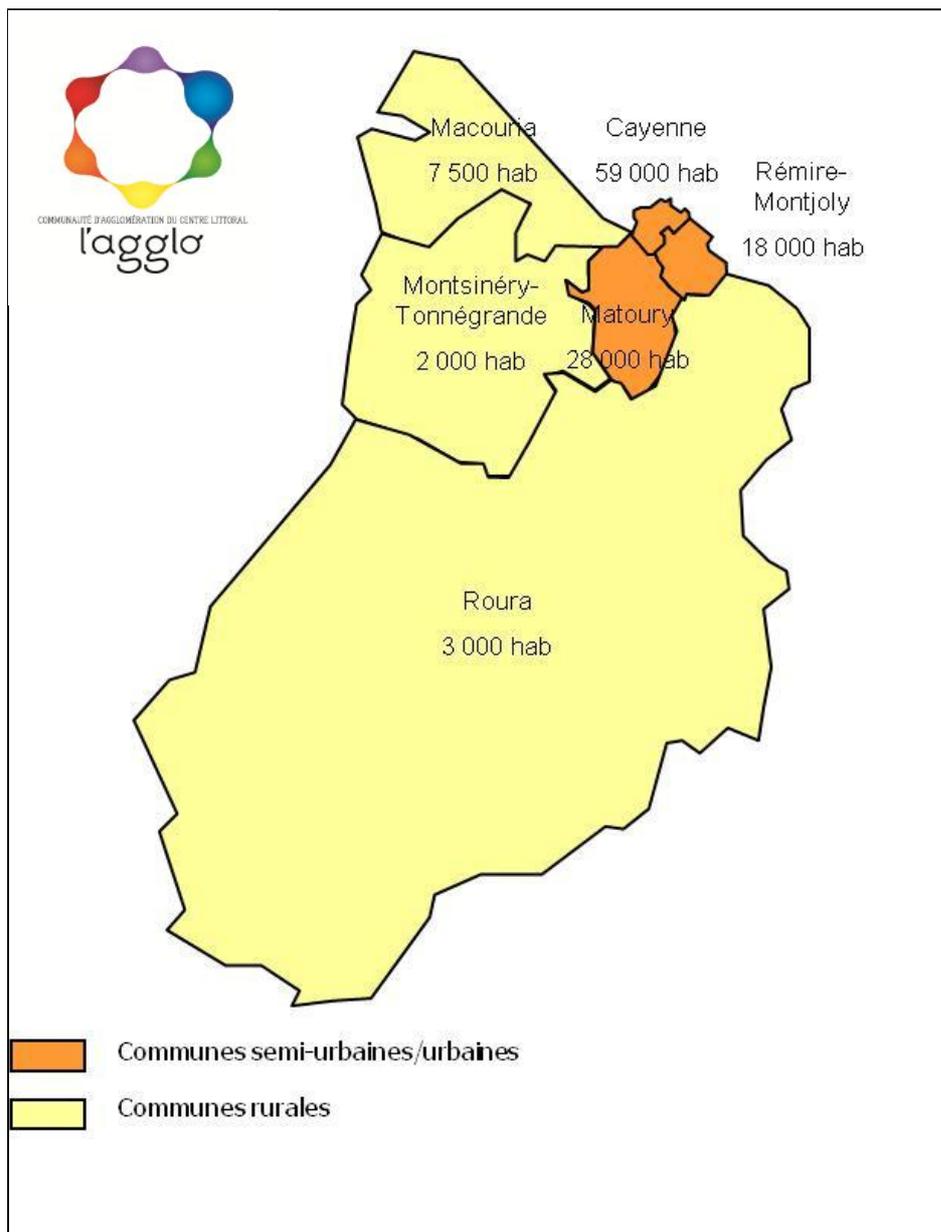
NB : Les zones rurales ne sont pas desservies en collecte de déchets verts

Carte 2 : Organisation de la collecte des déchets ménagers (Modifiée à partir de 2015)

2. LA COLLECTE

2.1. Collecte des déchets provenant des ménages

2.1.1 Population desservie



Carte 3 : Population desservie par le service

Depuis le lancement des nouveaux marchés de collecte (par les communes puis par la CACL), la quasi-intégralité des habitants du territoire de la CACL est desservie par le service de collecte des ordures ménagères (en bac individuel ou collectif) et des encombrants. La quasi-intégralité de la population résidant en zone urbaine est également desservie par le service de collecte des déchets verts.

2.1.2 Modalités d'exploitation de la collecte des ordures ménagères

Le territoire de la CACL a été séparés géographiquement en 3 lots pour la répartition des collecte de bacs et des encombrants/déchets verts :

- Lot 1 : Cayenne ;
- Lot 2 : Matoury Nord, Macouria et Montsinéry-Tonnégrande ;
- Lot 3 : Matoury Sud, Rémire-Montjoly et Roura.

Tableau 1 : Prestataires de collecte des bacs et moyens (Mise à jour : juillet 2017)

Commune	N° du lot	Titulaire du marché en cours	Moyens matériels	Moyens humains
Cayenne	1	G2C	6 BOM (6 jours/sem)	6 équipes de 3 agents
Rémire-Montjoly	2	Transports R. Prévot	2 BOM + 1 petite-benne (6 jours/sem)	3 équipes de 3 agents
Roura			1 BOM (4 jours/sem)	1 équipe de 3 agents
Matoury Sud			2 BOM (3 jours/sem)	2 équipes de 3 agents
Matoury Nord	3	Guyanet	2 BOM (6 jours/sem)	2 équipes de 3 agents
Montsinéry-Tonnégrande			1 BOM (6 jours/sem)	1 équipe de 3 agents
Macouria				

2.1.3 Fréquence de collecte des ordures ménagères

La fréquence de collecte des **ordures ménagères** a été harmonisées sur l'ensemble du territoire de la CACL en C2 : collecte des bacs à couvercle vert 2 fois par semaine ;

Les fréquences de collecte des **recyclables secs** sont les suivantes :

- C₁ : collecte 1 fois par semaine pour les communes de Cayenne, Matoury, Macouria (zones denses : soula, Maillard, bourg) et Rémire-Montjoly ;
- C_{0,5} : collecte 1 semaine sur 2 sur les communes de Macouria (RN1 et zones éloignées), Roura, Montsinéry-Tonnégrande.

Tableau 2: Rétrospective du démarrage de la collecte sélective

Communes	Date de démarrage de la collecte sélective
Cayenne	Septembre 2015
Macouria	Avril 2016
Matoury	Décembre 2015
Montsinéry- Tonnégrande	Avril 2016
Rémire-Montjoly	Septembre 2015
Roura	Novembre 2015

Toutes les collectes sont réalisées avec des bennes-compactrices (classiques ou rotatives) adaptées à la collecte des OM et équipées de lève-conteneurs. Elles ont une capacité de 16 à 26 m³. Leur état général est, chez la plupart des prestataires, bon (nettoyage et maintenance réguliers). Au total, ce sont 14 bennes nécessaires contre les 18 bennes utilisées avant octobre 2008 sur la CACL. Ceci est fortement lié à l'optimisation des tournées de collecte.

Points forts

- Suivi des collectes via GPS bien adapté au contrôle des prestations en 1^{er} niveau
- Conteneurisation de l'ensemble des communes améliorée par la poursuite de la dotation gratuite sans caution pour les communes de Macouria, Rémire-Montjoly et Roura et par des opérations de dotation massives sur les nouvelles zones ouvertes à la collecte (Soula...)
- Poursuite des visites de site à l'EKO TRI tous les 1^{er} mercredi du Mois

Tableau 3: Moyens affectés au service de collecte OM/CS

Moyens matériels	Moyens humains
14 BOM soit 13,5 équivalent temps plein	13,5 chauffeurs ETP et 27 ripeurs ETP

Points à améliorer

- Comportement incivique d'une partie des administrés (dépôts de vrac et sacs à côté des bacs, agression verbale et parfois physique des équipes de collecte)
- Secteurs de collectes inaccessibles du fait de l'absence de route carrossables : collecte en points de regroupement et formations de dépôts sauvages
- Nouveaux lotissements ou résidences créées avec des aires de retournement étroites ou des sites de dépôts de déchets en entrée de résidence
- Dégradation des voies de collecte, manque d'élagage notamment sur les voies privées
- Prise de contact avec les bailleurs sociaux et privés pour mise en place de la sensibilisation des usagers en habitat collectif
- Peu de verbalisation d'usager ne respectant pas le règlement de collecte (respect des jours de collecte essentiellement) mais également concernant le brûlage de déchets

2.1.4 Collecte sélective

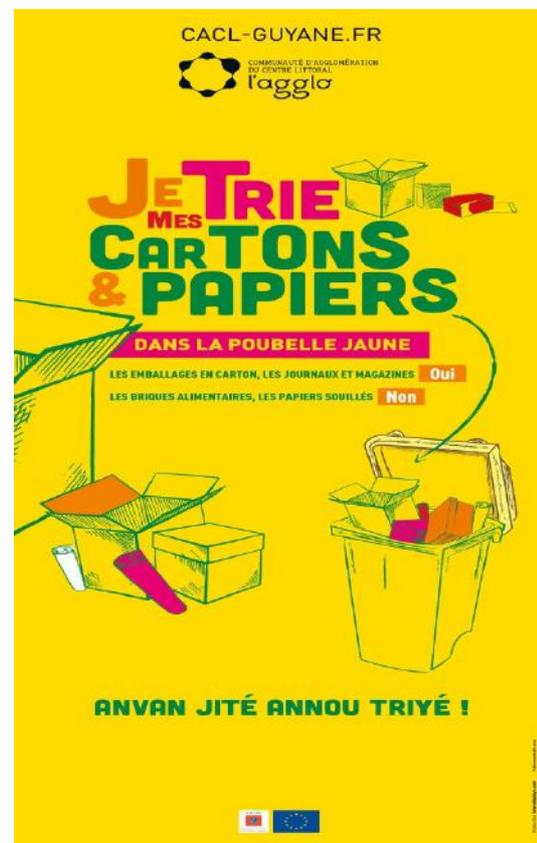
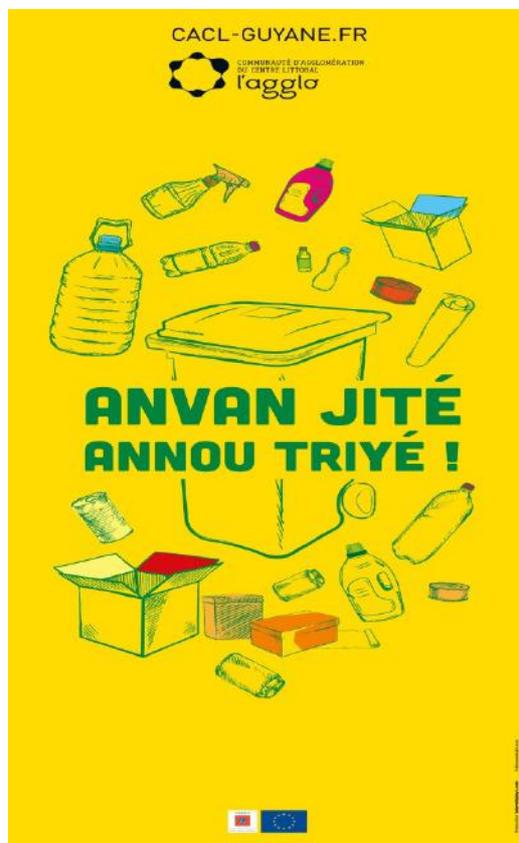
Pour rappel, en septembre 2015 c'est le démarrage de la collecte sélective multi-matériaux (recyclables secs) en Guyane avec l'ouverture du centre de tri de la CACL à vocation régionale : « Eko Tri » situé sur la commune de Rémire Montjoly. (L'infrastructure est décrite au chapitre « Traitement ».) les tonnages issus de la collecte sélective sont encourageants (2213 tonnes) de déchets issus des collectes sélectives sont arrivées au centre de tri) ce qui laisse entrevoir de belles perspectives d'amélioration pour la suite.

Campagne de relance communication sur le tri

De nouveaux visuels ont été créés afin de relancer le tri sur le territoire et d'avoir de meilleurs tonnages entrants au centre de tri, ainsi qu'une diminution du nombre de refus transférés vers le centre d'enfouissement des Maringouins.

Cette campagne de relance s'accompagne aussi de spots télé (avec des personnalités locales pour cibler différents publics) et radios, qui ont été diffusés en début d'année et lors des périodes de fêtes (beaucoup d'emballages jetés lors des fêtes de fin d'année par exemple).

Ces visuels ont aussi été affichés sur les bus de la régie communautaire de transport du 14/05/2017 au 18/06/2017.





Nouveaux outils de sensibilisation

Le chapiteau a été reçu le 04/07/2017

Les 3 faces extérieures du chapiteau reprennent les consignes de tri générales et par types de matériaux.

Il permettra aux ambassadeurs d'être plus visibles sur les manifestations auxquelles ils participent et de rappeler les consignes de tri aux administrés même s'ils ne viennent pas participer aux animations sous le stand.

Des kakémonos ont également été réalisés pour pouvoir mieux «interpeller les habitants et les sensibiliser.

Ambassadeurs du tri

L'effectif des ambassadeurs est passé de 10 à 5 agents à partir de Juillet 2017 la phase de distribution des bacs étant terminée.

Pour rappel, les missions des ambassadeurs sont de réaliser une communication de proximité, de sensibiliser au geste de tri et de contrôler le bon tri dans le bac jaune.

Les ambassadeurs ont participé à plus d'une vingtaine de manifestations (participation aux Green Days, au salon de l'agriculture et en intervenant dans plusieurs écoles et collèges) et réalisé de nombreuses interventions au cours de l'année 2017.

VISITES CENTRE DE TRI	INTERVENTIONS SCOLAIRES	MANIFESTATIONS DIVERSES
15	7	13

Organisation d'animations de pied d'immeuble

Dans le but d'améliorer le geste de tri en habitat vertical (présence d'ordures ménagères en nombre dans les bacs jaunes collectifs, voire d'encombrants), il a été décidé de lancer des animations de pied d'immeuble sur les grands ensembles de la CACL.

Il a été convenu d'intervenir uniquement les samedis toute la matinée pour toucher le plus d'habitants possible ainsi qu'un maximum d'enfants (qui sont susceptibles d'aller déposer les déchets).

- Le pied d'immeuble se déroule comme suit:
- Installation du chapiteau
- Animation/jeu/quizz sur le tri et la gestion des déchets sur les communes de la CACL.
- Distribution de mémos tri dans les boîtes à lettres des locataires.
- Porte-à-porte dans la résidence concernée pour communiquer les consignes de tri à l'oral.

ANIMATIONS PIED D'IMMEUBLE
Sensibilisation tri/gestion déchets habitants JACARANDAS 03/04/17
Sensibilisation tri/gestion déchets Cœur de Wassai 19/06/17
Cité Concorde (en partenariat avec la SIGUY) 24/08/17
Résidence Cœur de Bambou 18/11/17

Ces pieds d'immeuble sont organisés en amont de la mise en place des bacs jaunes dans les résidences où les bacs jaunes ont été soit retirés suite aux nombreux rapports d'erreurs de tri des prestataires de collecte, soit n'ont pas encore été mis en place.

Une vingtaine de résidents ont pu être sensibilisés en moyenne lors de chaque pied d'immeuble soit environ 80 personnes touchées par ce dispositif (dont environ 30% d'enfants qui sont susceptibles d'aller jeter les déchets de la famille).

Suivi de collecte sélective

Parmi les missions récurrentes des ambassadeurs, on retrouve les suivis de collecte sélective qui permettent d'une part de contrôler les prestations des collecteurs (contrôle du contenu des bacs avant collecte, pose de l'adhésif par le prestataire de collecte en cas de refus des bacs, etc) des prestataires et d'autre part de sensibiliser les habitants sur des quartiers ciblés.

48 contrôles de collecte ont ainsi eu lieu sur les communes de la CACL en 2017. Une amélioration notable sur la qualité du gisement entrant au centre de tri sur les circuits de collecte qui ont été réalisés régulièrement par les ambassadeurs.

Points forts

- Suivi GPS qui permet d'identifier les zones à re-sensibiliser
- Les suivis de collecte par les ambassadeurs améliorent sensiblement le geste de tri dans certains quartiers.
- la quantité d'emballages triés par habitant reste stable (environ 10kg/habitant)
- la formation de relais (agents de proximité des bailleurs, agents d'entretien dans les écoles, etc) permet une baisse des refus lors de la collecte sélective.

Points faibles

- Comportements inciviques (présence de verre, de DASRI (seringues par exemple), encombrants, ordures ménagères et parfois.. d'animaux morts dans les bacs jaunes)
- Secteurs de collecte inaccessibles (pas de dotation en bacs jaunes)
- La fréquence de sortie des bacs encore trop aléatoires (1 fois toute les 2 semaines dans certains quartiers collectés chaque semaine), en partie due à une dotation en grands bacs permettant à terme des réductions de fréquence de collecte si nécessaire : piste d'optimisation de la fréquence de collecte sur le prochain marché
- Part non négligeable de refus (déchets non acceptés dans le bac jaune) – à relativiser suite à certains contrôles CACL (appels aux usagers, suivis de collecte).
- Déchets parfois humides surtout lors d'épisodes pluvieux (bacs ouverts)
- Mauvais résultats sur les grands ensembles (habitat collectif), beaucoup de bacs refusés à la collecte en raison du mauvais tri.

2.1.5 Collecte des encombrants

Elle est organisée sur toutes les communes en porte à porte périodiquement.

Tableau 4 : Modalités de collecte des encombrants et déchets verts modifiés au 1er septembre 2015

	Titulaire du marché en cours	Commentaires
Cayenne	Lot 1 : Transports R. Prévot	Début d'exécution le 01/09/2015
Rémire-Montjoly	Lot 3 : Matoury Espaces Verts	Début d'exécution le 01/09/2015
Roura		
Matoury Sud		
Matoury Nord	Lot 2 : Guyanet Environnement	Début d'exécution le 01/09/2015
Macouria / Montsinéry-T.		

Les fréquences de collecte :

- La fréquence de collecte des ENC est d'1 fois par mois sur les zones desservies.
- La fréquence de collecte du centre-ville de Cayenne est hebdomadaire.

Moyens affectés à la collecte

- Les véhicules sont adaptés à la collecte des objets encombrants : camions à grue avec grappin et benne ouverte à l'arrière ;
- Les équipes comprennent 2 agents : 1 chauffeur et 1 agent chargé du nettoyage des points de dépôts après collecte ;
- Le nombre d'équipes affecté à cette collecte est de 5 équipes.

Dans certaines zones difficilement accessibles par les camions de collecte, la CACL a fait construire des installations destinées à accueillir les encombrants, les déchets verts et les bacs à ordures ménagères. Il s'agit des KAZ TI'TRI.



Photo 2 : Kaz Ti'Tri "MIMOSA" (zone ENC/DV + zone BACS)

Ces installations sont au nombre de 23 sur le territoire de la CACL. Certaines de ces Kaz Ti'Tri présentent uniquement une partie permettant le stockage des bacs, d'autres une partie encombrants et d'autres une partie déchets verts également.

A ce jour, il a été constaté que les parties dédiées aux encombrants de nombreuses Kaz Ti'tri sont chargées de déchets provenant de professionnels (ferraille, VHU...), ainsi que de déchets qui pourraient être mis dans les bacs à ordures ménagères. Ces déchets existaient néanmoins avant l'installation des Kaz Ti'Tri qui ont permis d'améliorer la situation sur ces points, sans toutefois résorber le problème lié à l'accessibilité des habitations.

Suite à la prochaine programmation d'entretien de ces Kaz Ti'Tri et une communication sur les bons gestes sera faite.

Points forts

- Véhicules de collecte adaptés ;
- Collectes périodiques mieux utilisées par les usagers ;
- Mise en place d'une collecte séparative des Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE) lors de la collecte des encombrants.

Points à améliorer

- Travail avec les polices municipales sur les nombreux dépôts sauvages notamment de déchets professionnels et des VHU ;
- Fréquence de collecte sur le centre de Cayenne ainsi que sur les points difficiles de Matoury qui sont assimilables à du nettoyage compétence communale (ramassage de dépôts sauvages) et non à une collecte périodique d'encombrants ;
- Faible tonnage de DEEE collectés en collecte séparative, privilégier l'apport en déchetterie ;
- La mise en place des Kaz Ti'Tri ne résout pas le problème des incivilités (non-respect du calendrier de collecte, dépôt de déchets au sol devant les bacs...) et des débordements (dépôts sauvages).

2.1.6 Collecte des déchets verts

Elle est organisée sur les 6 communes hors zone rurale. La fréquence de collecte est d'1 fois par mois sur les zones desservies.

Tableau 5 : Modalités de collecte des encombrants et déchets verts modifiées au 1er septembre 2015

	Titulaire du marché en cours	Commentaires
Cayenne	Lot 1 : Transports R. Prévot	Début d'exécution le 01/09/2015
Rémire-Montjoly	Lot 3 : Matoury Espaces Verts	Début d'exécution le 01/09/2015
Roura		
Matoury Sud		
Matoury Nord	Lot 2 :	Début d'exécution

Lieu de vidage

Les déchets verts sont déposés à la plateforme de compostage s'ils sont de bonne qualité ou à la décharge des Maringouins quand ils sont mélangés avec des encombrants. Dans l'ensemble, on constate une nette amélioration de la qualité des déchets verts collectés ainsi que des quantités dirigées vers le site de traitement. Ce site a vu sa capacité de traitement doublée en 2013 pour passer à 16 000 T de capacité annuelle.

Moyens affectés à la collecte

Les véhicules sont adaptés à la collecte de déchets verts volumineux : camions à grue avec grappin et benne ouverte à l'arrière, comme pour les encombrants.

Les équipes comprennent 2 agents : 1 chauffeur et 1 agent chargé du rassemblement des déchets et du nettoyage après collecte.

Le nombre d'équipes affectées à cette collecte est de 6.

Points forts

- Véhicules de collecte adaptés à la collecte de taille importante
- Collectes périodiques avec des fréquences harmonisées à Cayenne depuis le 1^{er} septembre
- Augmentation des tonnages de déchets verts non souillés suite à la mise en place des opérations de contrôle des prestataires

Points à améliorer

- Qualité de collecte permettant de plus en plus leur valorisation par compostage mais restant à améliorer (déchets verts en mélange avec les encombrants et ordures ménagères)
- Sensibilisation des usagers à l'interdiction de brûlage des déchets verts.
-

2.1.7 Collecte du verre

La collecte du verre est réalisée de 3 manières différentes sur le territoire de la CACL :

- Collecte par apport volontaire dans environ 250 bornes à verre ou point d'apport volontaire
- Collecte en porte à porte 1 fois par semaine dans environ 213 bacs roulants mis à disposition des gros producteurs (restaurants, bars, ...)
- Collecte par apport volontaire dans une benne dédiée au verre à la déchetterie (abordé dans une autre partie)

Collecte des bacs à verre

Il s'agit de bacs operculés et fermés à clé, permettant de déposer uniquement les déchets autorisés à travers l'opercule à savoir les bouteilles en verre.



Photo 3 : Bac à verre de 360 L

La collecte des bacs à verre est effectuée par le même prestataire réalisant la collecte des bacs à ordures ménagères de Cayenne. Cette collecte se déroule 1 fois par semaine, à savoir le jeudi à partir de 12h. Réservee aux gros producteurs : restaurateurs, hôteliers, responsables de boîte de nuit et bars, ceux-ci doivent présenter leurs bacs le jour de la collecte.

Il n'existe pas de bacs de 770 L pour ce type de collecte. Un tel volume serait impossible à récupérer en raison du poids du bac s'il était rempli. Seuls les volumes intermédiaires (340 et 360L) pour ce type de bacs sont disponibles.

La collecte du verre concerne à ce jour 3 communes du territoire : Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury.

Les consignes de tri sont en général respectées par les possesseurs de bacs à verre (dits « producteurs ») qui en fin d'année 2016 étaient au nombre de 191. Ceux-ci ont la possibilité de récupérer plusieurs bacs en fonction de leurs besoins. Cette collecte est à ce jour gratuite pour ceux qui en bénéficient.

Nous avons observé une augmentation de 21 bacs mis en service entre 2016 et 2017 soit 12 nouveaux producteurs dotés.

Nous avons observé une augmentation de 21 bacs mis en service entre 2016 et 2017 soit 12 nouveaux producteurs dotés.

Ci –dessous, quelques chiffres de 2017 concernant le nombre de producteurs ainsi que le nombre de bacs à verre :

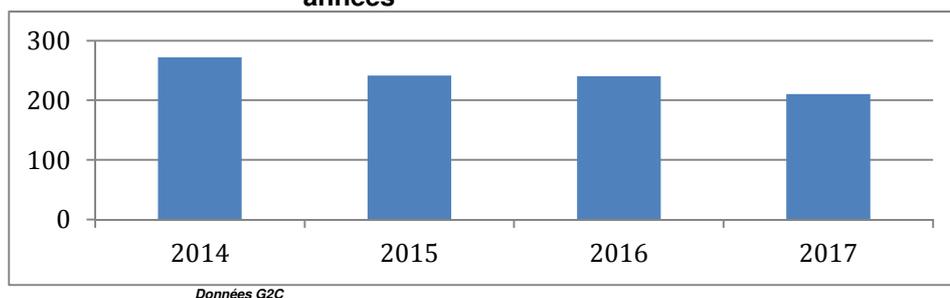
Tableau 6 : Répartition des producteurs et du nombre de bacs par commune

	Producteurs	Bacs
CAYENNE	141	202
MATOURY	21	34
REMIRE-MONTJOLY	241	58
TOTAL	203	294

Le camion effectue cette collecte en quelques heures. Il peut parfois être gêné par la circulation ou les stationnements gênants. La grande partie des producteurs collectés se trouve essentiellement sur le territoire de Cayenne (Tableau 8).

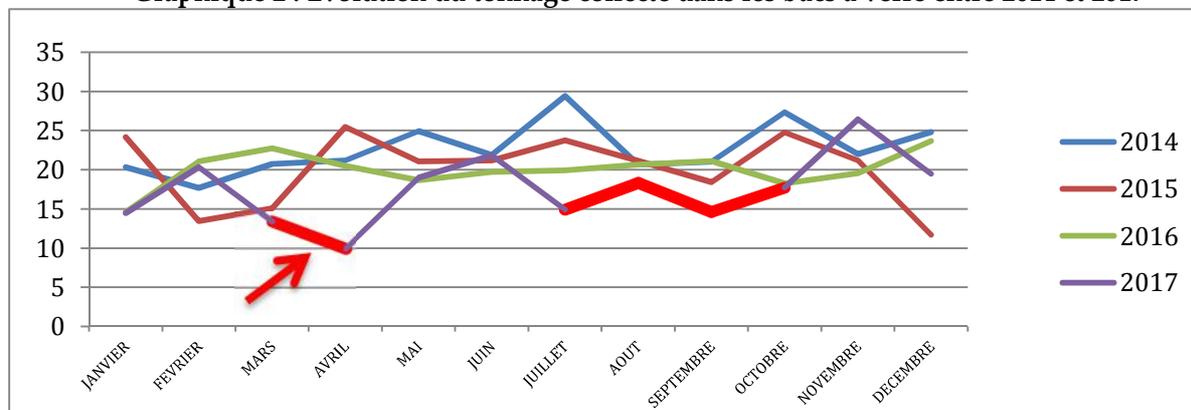
Graphique 1 : Evolution des tonnages collectés par la collecte des bacs à verre sur les 3 dernières années

ANNEE	TOTAL
2014	272,03
2015	241,33
2016	240,53
2017	210,37



Les chiffres présentés dans le tableau ci-dessus, montrent une diminution d'environ 30 tonnes collectés entre 2016 et 2017. En effet, nous constatons d'après le graphique 2 que les tonnages obtenus lors de ces mois-là sont les plus bas obtenus depuis 2014. Cette importante baisse s'explique par la période de grève entre mars et avril 2017.

Graphique 2 : Evolution du tonnage collecté dans les bacs à verre entre 2014 et 2017



	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
2014	20,32	17,69	20,72	21,18	24,95	21,88	29,44	20,64	21,04	27,34	22,01	24,82
2015	24,16	13,46	15,07	25,48	21,06	21,18	23,76	21,14	18,40	24,76	21,18	11,68
2016	14,62	21,07	22,74	20,50	18,68	19,74	19,92	20,66	21,12	18,24	19,56	23,68
2017	14,46	20,32	13,38	9,92	19,00	21,84	14,90	18,30	14,60	17,72	26,46	19,47

De plus, nous constatons que les mois suivants (entre juillet et octobre – graphique 2 et 3) ont présenté les scores les plus bas pour cette période de l'année depuis 2014.

Il convient de se poser plusieurs questions :

- Est-ce dû à une diminution de la consommation des boissons contenues dans des récipients en verre ou à la fréquentation des établissements détenteurs de bacs à verre ?
- Est-ce dû à une baisse du niveau de tri des propriétaires des bacs à verre ?

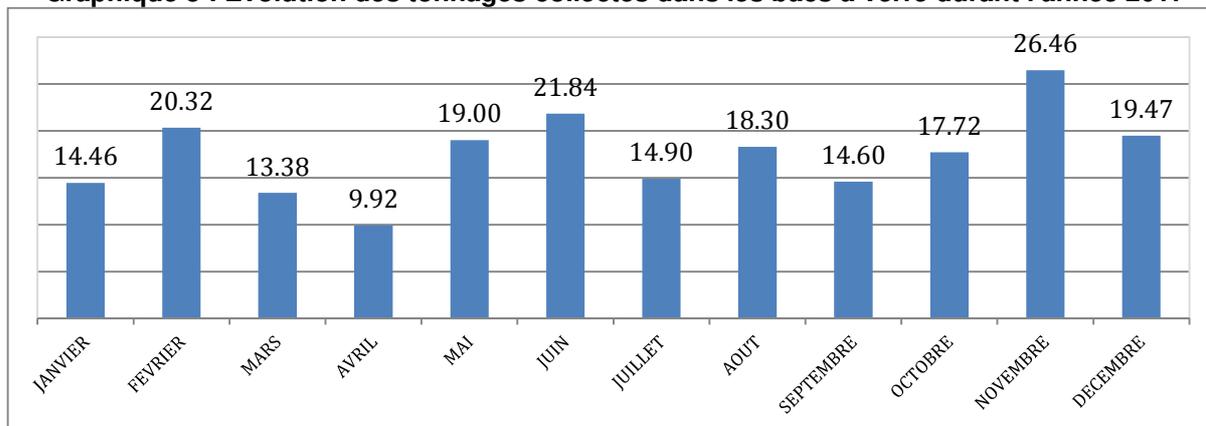
D'autre part, la quantité du nombre de bacs distribués étant en augmentation, il est d'autant plus justifié de s'interroger quant aux résultats obtenus.

Seule une analyse des tonnages collectés par producteurs et un sondage auprès de chacun d'eux pourraient nous éclairer. Cependant, à ce jour, les bacs n'étant pas équipés d'outils de pesée et ne disposant de données fournies par les producteurs, il n'est actuellement pas possible d'obtenir ces éléments d'information.

Par conséquent, nous n'aurons pas la possibilité de répondre à ces questions.

Toutefois, ces éléments étant mis en lumière, l'objectif pour les années prochaines sera d'entrer en contact avec les détenteurs de bacs à verre afin de récolter des informations.

Graphique 3 : Evolution des tonnages collectés dans les bacs à verre durant l'année 2017



Points forts

- Collecte optimisée : sur appel
- La plupart des professionnels sont sensibilisés au tri et participent volontiers
- Augmentation du nombre de demandes
- Réutilisation de la ressource

Points à améliorer

- Stationnement gênant lors de la collecte
- Non remisage du bac par certains restaurateurs : contenu souillé par les passants
- Manque de données transmises par les producteurs
- Régularité des contrôles de collecte

Collecte en Borne à verre

Cette collecte a démarré en octobre 2006 avec la mise en place de 10 bornes à verre. La collecte du verre est passée de 2,7 kg/hab/an en 2008, 6,8 kg/hab/an en 2011 à 13,4 kg/hab/an en 2016 (sur une base de 130 000 habitants).

Compte tenu des bons résultats obtenus, la collectivité a décidé d'augmenter le nombre de bornes mises en place.



Photo 4 : Borne à verre en plastique



Photo 5 : Borne à verre en bois

En 2017, on compte **239 PAV** sur le territoire de la CACL. Durant la période de grève, plusieurs bornes avaient été renversées et endommagées. Par conséquent, des déplacements et des remplacements ont entre-temps été effectués. La volonté de la collectivité est de mener un travail d'analyse des tonnages obtenus, de la vitesse de remplissage et de procéder au redéploiement des bornes et à leur densification pour que celles-ci soient optimisées sur le territoire en fonction des besoins et de la demande.

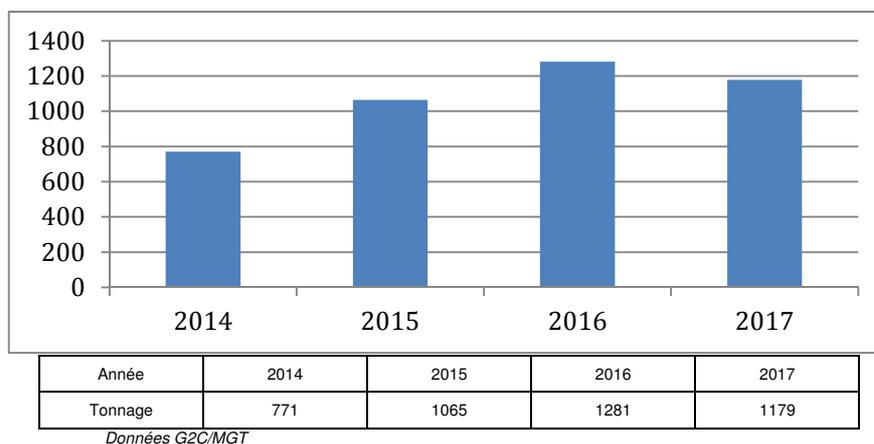
Après achèvement de l'ancien marché, un nouveau prestataire a été désigné suite aux procédures de mise en concurrence par marché publics. Au 1^{er} Janvier 2017, le nouveau prestataire MGT démarré le marché de collecte des bornes d'apport volontaire pour le verre. Une collecte dès 80% de remplissage est demandé au prestataire de collecte afin de prévenir les débordements.

Conformément au graphique 4, la collecte du verre en apport volontaire affiche une baisse d'environ 103 tonnes, ce qui est considérable. Comme suite aux divers événements mentionnés plus haut durant l'année 2017, il est possible que cela ait grandement perturbé les habitudes des usagers.

Les tonnages collectés varient énormément par conteneur et au cours de l'année. Certains conteneurs ne drainent que peu de quantités, même en zone urbaine. C'est ainsi qu'en 2017, nous faisons face à une diminution d'environ 8 % des tonnages collectés.

Nous avons pu observer les années précédentes que la communication pouvait engendrer une augmentation de la quantité de verre collectée en apport dans les bornes suite aux différentes campagnes. Il est vrai qu'en 2017, la collectivité n'a pas communiqué sur ce thème.

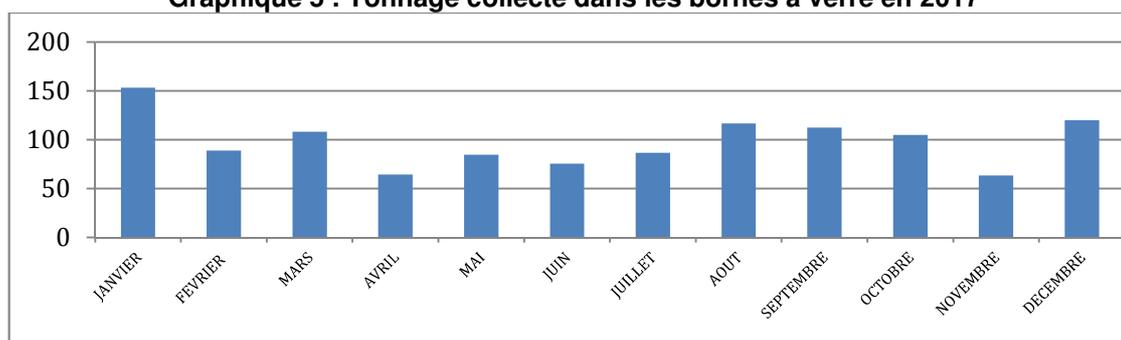
Graphique 4 : Evolution des tonnages collectés dans les bornes à verre de 2014 à 2017



Pour rappeler l'importance du tri du verre aux usagers, la collectivité prévoira de relancer une campagne de communication à ce sujet. La période de carnaval et la fin d'année pourraient être une période propice pour le lancement d'une campagne de rappel des bons gestes.

Les périodes creuses sont observées en février et juillet, le mois de juillet étant la période des départs en vacances.

Graphique 5 : Tonnage collecte dans les bornes à verre en 2017



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
153,28	88,72	108	64,44	84,56	75,52	86,72	116,74	112,36	104,76	63,54	119,88

Données MGT

Collecte à la déchetterie

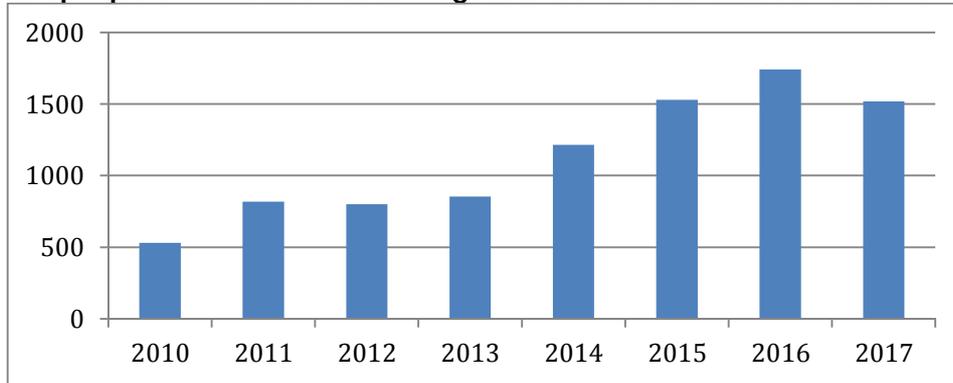
La collecte du verre à la déchetterie est effectuée par le biais d'une benne mise à disposition des usagers. Les éléments concernant la déchetterie seront développés dans une autre partie.

Bilan des 3 collectes de verre

Les données recueillies par l'entreprise EIFFAGE prend en compte les 3 types de collecte de verre (collecte de bornes à verre, collecte des bacs à verre et collecte de la benne verre de la déchetterie).

Ainsi en 2016, nous avons recueilli plus de 1700 tonnes de verre, un tonnage encore jamais atteint avec toujours une forte progression affichée chaque année permettant d'atteindre 13,4 kg/an/ha. Cependant, des efforts restent encore à faire pour insister sur les consignes de tri ainsi que le fait de ne pas abandonner ses déchets autour de la borne.

Graphique 6 : Evolution du tonnage total de verre collecté de 2010 à 2017



Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnage	530	819	800	854	1214	1530	1740	1518

Données EIFFAGE/PRESTATAIRES de collecte

La répartition des tonnages collectés entre les différentes collectes est présentée dans le Graphique 5 ci-dessous. On observe que les collectes de verre dans les bornes à verre constituent la source principale du gisement. Par contre, on constate que la baisse de tonnage de verre récolté s'est également répercutée sur la déchetterie où l'on observe une forte baisse du gisement.

Cette baisse de tonnage crée ainsi une inversion de la tendance concernant la répartition des sources de tonnages les plus importantes. En effet, en 2016, la déchetterie représentait la 2^e source de tonnages de verre collectés. En 2017, celle-ci passe en 3^e position derrière les bacs à verre.

La collectivité est confiante quant au bon effet que la relance de la communication pourrait avoir sur les tonnages collectés, en gardant à l'objectif de pouvoir à minima atteindre l'an prochain le tonnage historique.

Graphique 7 : Répartition des tonnages de verre collectés en fonction des différentes collectes réalisées en 2017

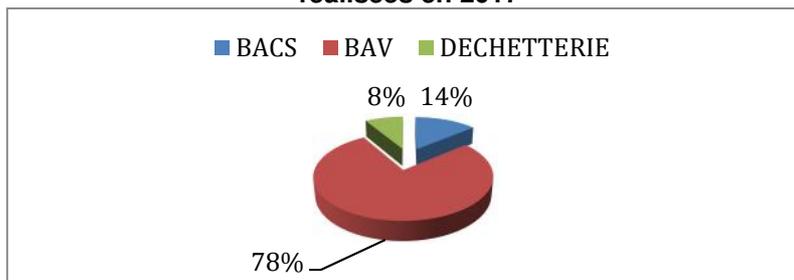


Tableau 7 : Evolution des tonnages de verre collectés

	2016	2017
BACS	241	210
BAV	1281	1179
DECHETTERIE	219	129
TOTAL	1740	1518

Points forts

- Collecte en cours de développement, très forte augmentation annuelle (sensibilisation en cours de la population)
- Filière de valorisation locale (technique routière)
- Rémunération du prestataire bien adaptée à cette typologie de collecte (€/tonne collectée)
- Bonne desserte des principaux gros producteurs
- Forte augmentation des tonnages

Points à améliorer

- Retour à poursuivre sur les tonnages drainés par borne afin d'améliorer leur positionnement
- Redéploiement des bornes faiblement productives
- Densification des bornes
- Certains conteneurs sont très peu performants malgré la faible densité
- Renforcer la communication
- Lutter contre les dépôts sauvages au pied des bornes

3.4 La collecte des huiles de vidanges, des filtres souillés et des bidons souillés

Un dispositif de collecte des huiles de vidanges et des bidons souillés a été installé sur le territoire de la CACL en octobre 2010. Dix bornes ont été placées sur les sites et sont accessibles aux horaires indiqués dans le tableau suivant:



Photo 6 : Borne à huile

Nom de d'entreprise	Adresse	Horaires	
POLYMECA	650, Route de Baduel	Du lundi au samedi	8h30 - 18h30
AMINE	PK 7,5 Route de Montjoly	Du lundi au vendredi	7h30 – 16h
		Le samedi	8h – 12h
Déchetterie de Rémire-Montjoly	17, Lotissement Calimbé	Du lundi au samedi	8h – 18h
	Route du Tigre	Le dimanche	8h – 14h

Station-service VITO Macouria	Bourg de Macouria	Tous les jours	6h – 20h
Station-service Cacao	Bourg de Cacao	Non communiqué	-
Service technique de la mairie de Cayenne	Boulevard république	Du lundi au vendredi	7h – 14h
Service technique de la mairie de Matoury	1, Rue Victor Céïde	Du lundi au jeudi	7h – 14h15
		Le vendredi	7h – 13h30
Service technique de la mairie de Roura - Cacao	Rue Montravel	Du lundi au vendredi	7h – 14h
Service technique de la mairie de Remire - Montjoly	ZAD Moulin à vent	Du lundi au vendredi	6h30 – 13h30
Service technique de la mairie de Montsinéry - Tonnégrande	Rue du Gouverneur Félix EBOUE	Du lundi au vendredi	6h30 – 13h30

La collecte des huiles de vidanges et des bidons souillés a débuté en novembre 2010. En 2012, un bac en aluminium d'une capacité de 30 litres, pour la collecte des filtres usagés a été disposé dans toutes les bornes à huile.

Depuis, les tonnages collectés sont de faibles quantités, toutefois un redéploiement des bornes devrait les rendre plus accessibles et augmenter les quantités collectées.

Les prestataires de collecte de ces huiles sur l'ensemble du territoire guyanais, faisant face à d'importantes problématiques, la collecte des bornes à huile a été suspendue au mois de juillet 2017. Toutes les bornes ont été fermées. Une remise en service de la borne de la déchetterie de Remire-Montjoly (la plus fréquentée) devrait être programmée pour le début de l'année 2018 et en milieu d'année pour les autres bornes.

Elles dépendront de la reprise des activités par les opérateurs en charge de cette collecte.

Points forts

- Contenant adapté et bien aménagé
- Horaires d'accessibilité correspondant aux horaires des sites
- Fréquentation croissante et régulière à la déchetterie

Points à améliorer

- Redéploiement du réseau de collecte pour une meilleure accessibilité, l'essentiel du gisement étant actuellement collecté en déchetterie
- Dispositif accessible aux professionnels qui pourraient bénéficier d'un service gratuit de collecte des huiles de vidange en direct avec les prestataires locaux.
- Communication
- Appréhender les difficultés rencontrées par les prestataires privés locaux pour la collecte et l'expédition de ces déchets en métropole pour traitement dans des centres agréés.

2.1.6 Déchetterie



Photo 7 : Entrée de la déchetterie intercommunale

Caractéristiques

La déchetterie à Rémire-Montjoly, ouverte depuis 2002, comprend un quai et huit bennes destinés à la collecte du bois, des déchets verts, des gravats, des encombrants, des cartons, du verre et de la ferraille. Le quai est couvert. En novembre 2008, des travaux d'aménagement de la déchetterie ont permis de disposer de 4 nouveaux conteneurs (DMS déchets ménagers spéciaux Recyclerie textiles,..., DEEE petits appareils électriques et électroniques en mélange et Gros électroménagers) et de sécuriser le site (garde-corps, signalétique,...). Une borne de récupération des huiles de vidange (accueillant également les bidons et filtres souillés) a été installée sur le site en 2010 (cf chapitre 3.4). Depuis 2012, une borne pour la collecte des huiles de friture a également été mise en place et permet une meilleure gestion de ces déchets. En juin 2012, une aire bétonnée a été aménagée pour l'accueil des bennes tampons (bennes supplémentaires disposées pendant les périodes d'affluence).

Des contrats avec les Eco-organismes sont signés dans le domaine de la récupération des DEEE (Eco-systèmes), des piles (SCRELEC), des Lampes Basse Consommation et néons (RECYLUM) et des Déchets Ménagers Spéciaux (ECODDS).

Déchets n'étant plus acceptés :

Compte-tenu de l'obligation de reprise des pneumatiques usagés par les revendeurs, ces déchets ne sont plus acceptés à la déchetterie depuis 2014 (Article R543-142 du Code de l'Environnement).

La collecte ne générant pas de dépôts à la déchetterie, les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement a été supprimée en 2015.

La benne papiers/cartons ne suit pas la chaîne de tri classique au centre de tri. Afin d'alimenter la presse à balles, cette benne demande un travail de tri au sol au préalable permettant de séparer le papier du carton. Suite aux difficultés de tri rencontrés par le centre de tri pour effectuer cette opération, la benne papiers/cartons de la déchetterie a été dédiée aux cartons uniquement au mois de septembre 2016 (en priorité cartons volumineux). Les papiers pouvant être jetés directement dans leurs bacs jaunes par les usagers.

Horaires d'ouverture

La déchetterie est ouverte 7 jours sur 7, du lundi au samedi de 8 heures à 18 heures et le dimanche de 8 heures à 14 heures.

Publics acceptés

Le public accepté (dans la limite de 5 m³) par jour, comprend :

- Les particuliers résidant sur la CACL à titre gratuit ;
- Les professionnels de la CACL contre paiement au mètre cube (d'après révision du règlement en septembre 2015) pour les dépôts de ferrailles, de gravats d'encombrants, de cartons et de bois.

Les batteries, déchets verts, DMS et DEEE des collectivités et des professionnels ne sont pas acceptés afin de limiter les débordements de bennes. Ils doivent diriger leurs déchets directement vers les centres de traitement ou se rapprocher des éco-organismes compétents.

Type de déchets	Batteries	Pneumatiques	Déchets verts	DMS	DEEE	Mobilier
Centre de traitement	ARDAG	Centre de traitement agréé	Plate-forme de compostage	ECODDS SCRELEC RECYLUM	ECO-SYSTEMES EOCLOGIC	ECO-MOBILIER VALDELIA

Les quantités importantes de papiers et cartons peuvent être apportées directement au centre de tri par les professionnels.

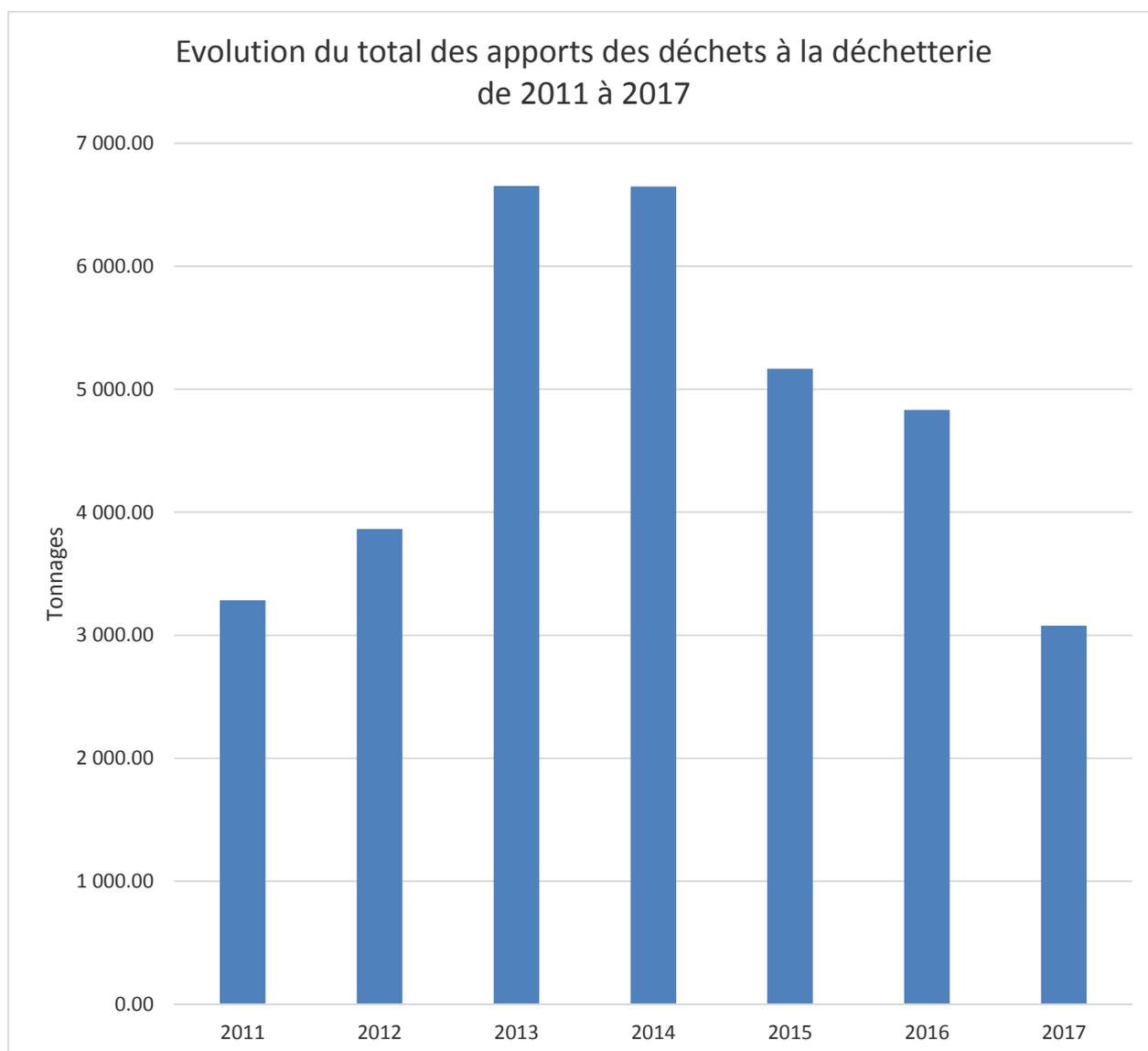
Tonnages collectés

Le tableau suivant présente les tonnages collectés par types de déchets et les filières de valorisation.

Types de déchets	Tonnages 2017	Filière
Bois	473.12	Décharge des Maringouins
Déchets verts	379.86	Plate-forme compostage
Encombrants	1 038.88	Décharge des Maringouins
Ferraille	507.78	Recyclage

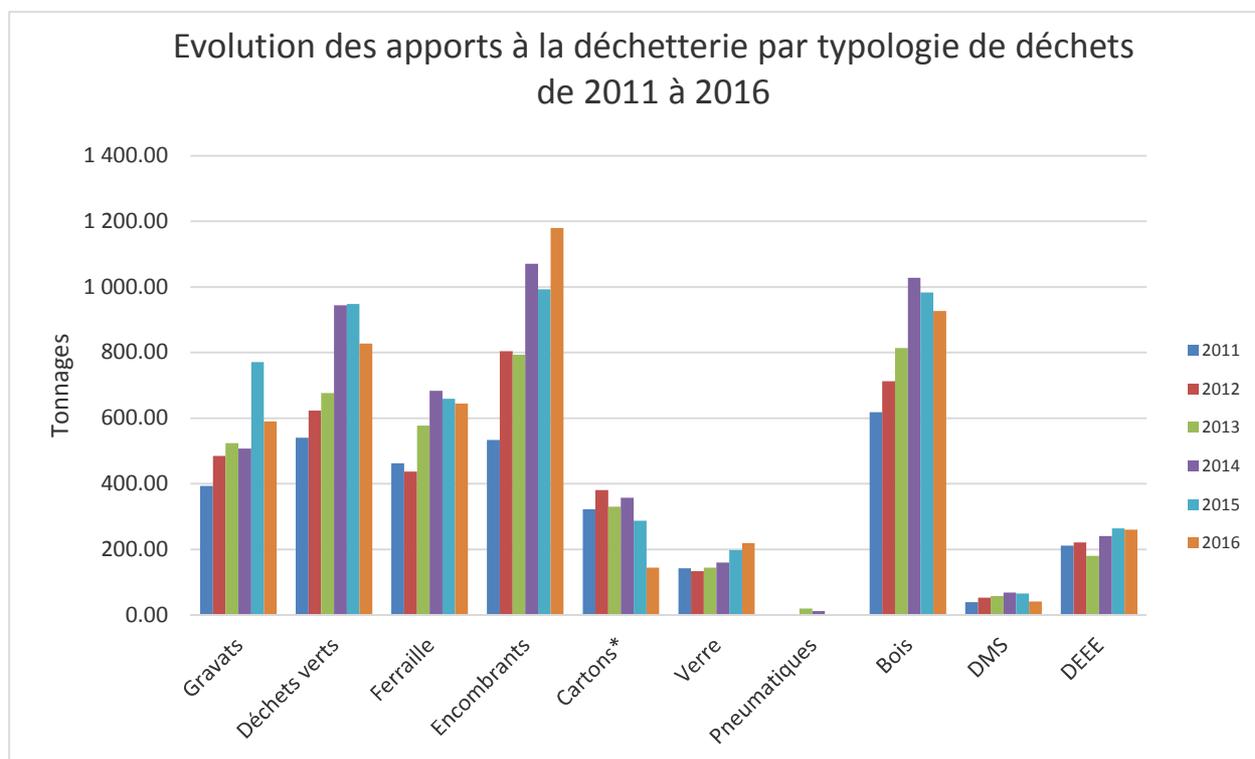
Gravats	130.6	Décharge
Cartons	59.74	Centre de tri Recyclage depuis septembre 2015 Les papiers ne sont plus acceptés
DEEE	293.45	Recyclage
Verre	129.47	Valorisation en sous-couche routière
Déchets Ménagers Spéciaux	65.56	Traitement et valorisation en métropole
TOTAL 2017	3 078.46	

Graphique 8 : Evolution des tonnages déposés au total depuis 2011 à la déchetterie



On observe une baisse de fréquentation de la déchetterie avec une diminution des tonnages de déchets déposés à la déchetterie qui se poursuit en 2017 (3 079 tonnes) (4 832 tonnes en 2016).

Graphique 9 : Evolution des tonnages déposés à la déchetterie par typologie de déchets



DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Comparaison des données de 2017 et 2016

➤ En diminution :

- -80 % de gravats déposés : ces derniers ne sont plus valorisés depuis la fermeture de l'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) de la société SCC matériaux en 2016. Les gravats sont enfouis en décharge et une réflexion est menée afin de les valoriser ;
- -60% de cartons* : La benne papiers-cartons devient une benne cartons uniquement en septembre 2016. Les cartons mouillés ne sont pas acceptés car non valorisables, ils sont à déposer dans la benne encombrants. Cette diminution pourrait s'expliquer par le renforcement des contrôles pour une meilleure qualité de ce gisement : les agents veillent à ce que les cartons soient vidés de leur contenu ce qui diminue le poids des indésirables retrouvés dans cette benne.
- -55% de déchets verts déposés en déchetterie : en réalité, le tonnage de déchets verts entrants étant en augmentation, une optimisation des flux déposés a été nécessaire afin

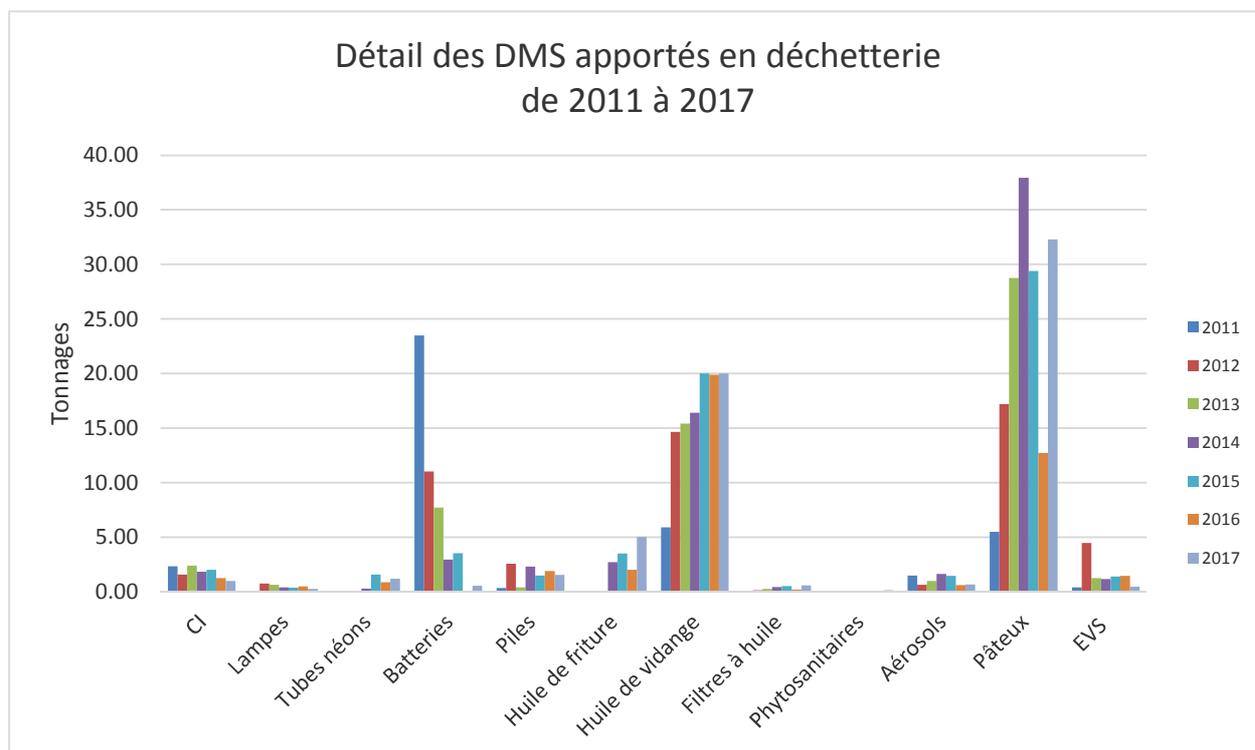
d'éviter les débordements. Les professionnels apportant régulièrement plus de 3 m³ de déchets verts sont orientés directement à la plate-forme de compostage.

- -50% de bois
- -40% de verre
- -20% de ferraille
- -10% d'encombrants

➤ En augmentation :

- +60 % de déchets ménagers spéciaux ;
- +13 % de DEEE.

Graphique 10 : Evolution des DMS déposés à la déchetterie



CI : Cartouches d'encre et toners d'impression

Pâteux : Pots de peinture, emballages vides souillés de colle, mastic, lasure,...

EVS : Autres emballages vides souillés par des produits chimiques

Figure 5 : Evolution des tonnages collectés depuis 2011 par type de déchets

Comparaison des données de DMS de 2016 et 2017

➤ En diminution :

- -68% d'emballages vides souillés
- -45% d'ampoules (lampes) ;
- -22% de cartouches d'encre et toners d'impressions
- -18% de piles

- En augmentation :
 - +200% de filtres à huile
 - +155% de pâteux (pots de peinture, colles,...)
 - +151% d'huiles de friture ;
 - +35% de tubes néons
 - +25% de lampes basse consommation ;

- Flux stable d'huile de vidange et d'EVS.

- Reprise des apports en batteries automobiles : ce flux étant systématiquement volé par les chiffonniers, la fréquence des collectes a été augmentée afin d'évacuer au plus vite.

Le taux de valorisation de la déchetterie est d'environ 46 % **des tonnages**, équivalent à celui de 2016.

Globalement, les quantités reçues à la déchetterie en 2017 sont en forte diminution comparé à 2015 (- 6,5% en 2016 ; -36% en 2017).

Les tonnages les plus importants collectés sont dans cet ordre les encombrants, la ferraille, le bois et les déchets verts. La ferraille qui était en 4^e position prend la 2^e place devant le bois et les gravats sont peu apporté).

La CACL a signé en fin d'année 2017 une convention avec la croix rouge pour la reprise des textiles, chaussures et jouets, qui sont donc de nouveau acceptés en déchetterie.

Points forts

- Horaires d'ouverture adaptés ;
- Accès payant pour les professionnels ;
- Limitation des quantités acceptées et des tailles de véhicule ;
- Optimisation des dépôts de déchets verts afin de prioriser les apports des particuliers à celui des professionnels ;
- Bon taux de valorisation.
- Elargissement de la rampe de sortie du haut de quai,
- Solutions pour la collecte des batteries automobiles ;
- Valorisation des textiles, chaussures et jouets ;
- Amélioration de la facturation des professionnels.

Points à améliorer

- Baisse de la fréquentation et des tonnages collectés
- Réseau de déchetteries insuffisant au regard de la population à desservir (nombre moyen d'hab. /déchetterie : 15 000 hab.) ;
- Poursuivre l'aménagement du site : panneaux et affichages complémentaires pour le tri, réparation de la clôture, renforcement des serrures des containers DEEE et ressourcerie ;

- Optimisation de la qualité de tri des cartons ;
- Valorisation des gravats et des textiles ;
- Communication plus accrue sur le règlement et le fonctionnement de la déchetterie ;
- Nombreux actes de vandalisme et de vol, et activité de chiffonnage dans les bennes et les containers (pendant et en dehors des heures d'ouverture du site).

2.1.7 Programme de prévention des déchets

La loi dite « Grenelle 1 et 2 » oblige toutes les collectivités à définir un programme de prévention des déchets ménagers et assimilés dont un des objectifs est de réduire de 7% sur une période de cinq ans. La CACL s'est engagée en signant un « Programme Local de Prévention » avec l'ADEME qui finançait le dispositif à hauteur de 60% ce programme, soit 131 586 € par an.

En 2015, la CACL est lauréate de l'appel à projet TZDZG – Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspi – qui ouvre la voie à un élargissement des actions de prévention et de réduction des déchets et en modifiant le dispositif de soutien financier.

Objectif

L'objectif est de faciliter la collecte et le traitement et de réduire les coûts en réduisant les quantités de déchets (emballages, bio déchets, textile, matériel réparable, etc.) jetées par les ménages et les établissements (publics et privés) et en augmentant les tonnages évités en centre de stockage y compris en s'axant sur le développement d'actions de collecte sélective.

Publics cibles

La réduction des flux s'adressant au grand public, aux scolaires, aux administrations et collectivités, aux entreprises privées, aux associations ainsi qu'aux élus. Sept axes prioritaires ont été identifiés :

Axe 1 : L'éco-consommation : réduction de la nocivité et de la quantité de déchets

Axe 2 : Réduire les emballages

Axe 3 : Réduire les courriers non lus

Axe 4 : Réduire les déchets organiques

Axe 5 : Réduire les déchets sanitaires (DMS et Couches)

Axe 6 : Réduire les déchets des établissements publics et privés

Axe 7 : Favoriser le réemploi

Résultats

Programme d'actions de prévention/ réduction des déchets

Un programme 2011–2016 a été mis en place sur la base des axes prioritaires validés en commission. Un comité de pilotage et de suivi a été constitué le 22 décembre 2011 pour accompagner le programme de prévention, il compte 20 membres dont certains partenaires. (Élus, associations, entreprises ...)

CONTRAT D'OBJECTIF DECHETS (CODOM) LABELISE TERRITOIRE ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE (TZDZG)

Qu'est ce que la prévention des déchets ?

La loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement prévoit dans son article 1 : "**De prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits "**

La prévention des déchets consiste à :

- **Éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribueront aux flux de déchets.** C'est la prévention quantitative.
- **Limiter la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitements.** C'est la prévention qualitative.

De 2007 à 2015, la CACL s'est engagée dans deux programmes de prévention avec une phase de diagnostic et de propositions de 2007 à 2011 et une phase opérationnelle de 2011 à 2015. Dans la continuité des actions du programme local de prévention des déchets, la CACL a répondu en 2015 à l'appel à projets Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG). Un dispositif résultant de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Pour renforcer les moyens du dispositif, la CACL s'est engagée également auprès de l'ADEME dans un contrat d'Objectif Déchet Outre-Mer (CODOM). L'ADEME finance à hauteur de 163 000 € annuel.

1. Présentation des axes du programme

L'objectif est de poursuivre le travail de réduction prévention des déchets déjà engagé depuis 2011 et sur la base d'un diagnostic et d'actions engagées dès 2007 à savoir :

- Sensibiliser la population à changer leur comportement vis-à-vis de la gestion des déchets.
- Proposer des outils adaptés pour la promotion des actions de réduction
- Accompagner les foyers en cas de difficulté dans une démarche entamée
- Participer à la mise en place des actions de réduction des déchets des partenaires de la CACL

Dans le plan d'action proposé, il y a des actions prioritaires de prévention concourant à l'objectif national de - 7% du gisement en 2020.

Axe 1 : Réduire les bio déchets

Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Axe 3 : Promouvoir l'économie circulaire : soutenir le réemploi et le commerce engagé

Axe 4 : Réduire les déchets sanitaires : action de promotion des couches lavables

Les autres actions poursuivies sont :

- Administration exemplaires (éco-exemplarité)
- La lutte contre la distribution des sacs plastique à usage
- La lutte contre la publicité non-sollicitée (Autocollant Stop Pub)

2. Publics cibles

Les actions visant réduire la production de déchets sur le territoire concernent tous les habitants du territoire. La sensibilisation dès le plus jeune âge est une priorité pour la CACL, les établissements scolaires sont accompagnés pour mettre en place des projets ludiques pour leurs élèves.

3. Cadre d'intervention

La contractualisation avec l'ADEME a eu lieu en novembre 2016. Un comité de pilotage et de suivi a été constitué le 13 décembre 2017 pour accompagner les actions de réduction des déchets dans le cadre du contrat d'objectif déchet labélisé TZDZG

4. Axe 1 Réduire les bio-déchets (déchets organiques)

Les actions visant à réduire la production des bio-déchets sont :

La pratique du compostage domestique / collectif / en tas

Pour le compostage domestique, la CACL accorde une aide à l'achat depuis 2014 pour les habitants du territoire de la CACL. Selon le dernier MODECOM, les déchets compostables représentent 20% du poids de la poubelle.

Le territoire compte de façon cumulée 1 536 composteurs, soit un potentiel d'évitement de 70 656 kg

Après avoir fait le bilan de l'opération expérimentale, certains foyers ont pesé leurs bio-déchets, les résultats ont montré qu'un détenteur composte en moyenne 46 kg de déchets biodégradables par an.

Le pourcentage de déchets alimentaires compostables dans les ordures ménagères des MENAGES (uniquement) de la CACL est de 16,4% (opération CACL)

Restes alimentaires consommables : 1,7 % (*gaspillage alimentaire*)

Restes alimentaires non consommables : 11,2%

Pain : 0,7 % (*gaspillage alimentaire*)

Produits alimentaires non consommés : 2,8 % (*gaspillage alimentaire*)

NB : les déchets alimentaires du type viandes, gras, os, coquillages sont écartés des chiffres ci-dessus.

Ce résultat a permis à la CACL d'augmenter sa participation à l'achat. L'aide est passée de 50% à 70%.



Le compostage collectif concerne les quartiers, les résidences et administrations, ...

Le compostage collectif concerne un groupe de personnes, il faut un référent, une personne qui fait le lien entre la CACL, les partenaires et les pratiquants.

Le territoire compte deux composteurs collectifs expérimentaux à la cité Mont Lucas et à la résidence Jardin de la Madeleine. Un travail partenarial est en cours avec la Régie de quartier de Cayenne pour développer la pratique dans les quartiers, notamment à la cité Uranus à Cayenne, ...

Les écoles du territoire de CACL bénéficient gratuitement de composteur pour leur projet et sont également accompagnées dans la pratique du compostage voire pour la fabrication d'un composteur.

Compostage en tas :

La pratique du compostage en tas est une pratique de compostage traditionnelle. On estime que 5 à 6 % des foyers du territoire pratiquent le compostage en tas, soit plus de 1 800 foyers (source enquête CACL)



Année	2016	2017
-------	------	------

Nombre de composteur sur le territoire	1 200	1 536
Nombre de formation, réunion, atelier	2	3
Nombre de partenaire	4	3 Matériel et Services, Régie de Quartier de Cayenne et , Garden K / CI Guyane
Quantité évitée en compostage domestique (59 Kg/hab)	262 (30% des OMA)	317 tonnes (20% selon de dernier MODECOM)
Quantité estimative en compostage en tas (5,7% des foyers)	476 (30% des OMA)	353 tonnes Source enquête CACL (59 kg/hab.)
Total		

Points forts :

- ✓ Une augmentation de l'aide à l'achat
- ✓ Une forte augmentation des demandes de composteur
- ✓ un groupe de travail « comment faire la promotion du compostage »

Points faibles :

- ✓ Faible implication des bailleurs sociaux
- ✓ Abandon de certain point de vente du fait délais de paiement importants
- ✓ La mobilité de certains détenteurs pour le suivi des opérations
- ✓ Dans les administrations, il est difficile de joindre les référents (turn over important)

Perspectives :

- ✓ Signer d'autres conventions de partenariat avec les points de vente
- ✓ Concrétiser le partenariat entre la CACL et la Régie de quartier de Cayenne
- ✓ Développer des outils de communication
- ✓ Poursuivre le programme en cours : incitation financière, formations trimestrielles...

Broyage de déchets verts à domicile

La CACL dispose d'un broyeur depuis 2014 et dans le cadre d'un partenariat ce broyeur a été mis en gestion à la commune de Macouria. Le broyeur est un outil qui appartient à la CACL, toutes les communes de la CACL peuvent disposer de l'outil à condition que les utilisateurs soient formés à l'utiliser, la CACL s'engage à réaliser les formations nécessaires.

5 formations ont été organisées par la CACL à destination des futurs utilisateurs, parmi eux : les agents des services techniques des communes membres de la CACL et les régies de quartiers du territoire. Pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD 2017), une prestation de broyage à domicile a été proposée aux habitants sous forme de démonstration afin de promouvoir le broyage à domicile.

Il y a eu également une démonstration par commune pour montrer l'utilité du broyeur aux responsables des services techniques ainsi que les agents.



Un partenariat est en cours avec la régie de quartier de Cayenne pour intervenir chez l'habitant et répondre aux demandes de prestation de broyage à domicile.

Points forts :

- ✓ Le partenariat en cours avec la chambre d'agriculture
- ✓ L'intérêt des services techniques des communes de la CACL après la présentation du broyeur
- ✓ Le partenariat en cours également avec la régie de quartier de Cayenne pour la promotion du broyage à domicile

Points faibles :

- ✓ La réalisation des outils de communication à diffuser sur le territoire
- ✓ La mobilisation de partenaire pour l'utilisation du broyeur

Perspectives :

- ✓ Développer un partenariat avec les structures associatives du territoire dans le cadre de l'économie sociale et solidaire
- ✓ Mobiliser les acteurs en faisant des démonstrations lors des évènements (salon de l'agriculture) pour promouvoir le broyeur sur le territoire
- ✓ Réaliser et diffuser des outils de promotion du broyeur
- ✓ Organiser des démonstrations grand public du broyeur

5. Axe 2 Lutter contre le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage a été l'action phare de la CACL en 2017. Inscrite parmi les actions à mener dans le contrat d'objectif déchet, cette action a pu bénéficier également le soutien financier et technique de la DAAF dans le cadre du Projet Régional de l'Alimentation. Parmi les enjeux prioritaires du plan, la CACL a décidé de mener des actions visant l'éducation alimentaire de la jeunesse en s'appuyant sur les établissements scolaires et de lutter contre le gaspillage alimentaire au sein de la restauration scolaire.

L'absence de données structurées concernant le gaspillage alimentaire dans la restauration collective sur notre territoire, la première phase de l'action a consisté à mobiliser tous les acteurs et d'évoquer la

question du gaspillage alimentaire. Un comité technique a été constitué et une étude simplifiée (diagnostic) a été lancée.

Méthodologiquement, une proposition de 5 actions a été faite pour comprendre les différents enjeux du gaspillage alimentaire.

Action n°1 Sensibiliser les acteurs du territoire

Action n°2 Réaliser un état des lieux en restauration collective (étude simplifiée)

Action n°3 Réaliser une action de sensibilisation des consommateurs sur la lutte contre le gaspillage alimentaire

Action n°4 Formation : « Connaître et comprendre les raisons des pertes alimentaires en restauration collective »

Action n°5 Accompagner la mise en œuvre des premières assises du gaspillage alimentaire en Guyane

Toutes les actions se sont bien déroulées et pour couronner le travail réalisé en partenariat avec le chef cuisinier du collège Auxence CONTOUT de Cayenne, un repas 100% local a été proposé aux élèves.



Compte tenu du résultat de cette étude simplifiée, ce cabinet conseil va continuer à accompagner la CACL dans une phase plus élaborée pour identifier l'origine du gaspillage, les causes et les conséquences sur les structures, s'agissant des établissements scolaires, ce sont les collectivités les premières concernées. Pour cela, la CACL s'inscrit dans la continuité des appels à projet sollicités par la DAAF qui constitue un partenaire majeur de ces actions.

6. Axe 3 promouvoir l'économie circulaire

Les acteurs économiques sont eux aussi concernés par la réduction des déchets. L'économie circulaire est cette économie qui encourage le réemploi et la réutilisation des objets ainsi que le recyclage de la matière. Toutes les actions visant à donner une seconde vie aux objets entrent dans le champ de l'économie circulaire et méritent le soutien des acteurs qui luttent contre le gaspillage. Ainsi, chaque année la CACL organise le grand marché aux jouets d'occasion.



En 2017, c'est plus de 400 kg de jouets qui ont été collectés et



redistribués aux associations qui viennent en aide aux familles en difficulté sur le territoire.

L'accompagnement proposé aux autres acteurs économique du territoire est une action de promotion de leur activité qui leur permettrait de gagner en visibilité. Un dispositif sous forme de label appelé « Commerce engagé » fait l'objet d'une plateforme internet permettant à tous ces acteurs de faire la promotion de leurs produits et de leur engagement en matière d'environnement. Cela peut être le circuit court, la promotion des produits locaux, la recherche de matières premières locales, la gestion des emballages ou des déchets par exemple.

La boutique de l'association Ne Plus Jeter, la Croix Rouge et celle de Tiroir enchanté proposent des vêtements, chaussures pour petits et grands à moindre coût



Pour connaître les acteurs labélisés et ce qu'ils proposent : <http://www.commerce-engage.com/cacl/commerce/>

7. Axe 4 : Réduire les déchets sanitaires : action de promotion des couches lavables

De la naissance à la propreté, le nombre de couches utilisées par un nourrisson est estimé 4 600 couches jetables, soit 1 tonne de déchets de la naissance à la propreté (0-2 ans ½). Sur le territoire de la CACL, les habitants sont accompagnés à l'utilisation des couches lavables pour réduire la production de déchets liée aux couches jetables. La promotion du dispositif est assurée au travers d'outils de communication de la CACL et par les partenaires.

Les partenaires de cette action sont :

Les points de vente, ils sont au nombre de 5 dont 4 sur le territoire de la CACL (Pharmacie Ibis à Matoury, Pharmacie Loe-Mie Cayenne ; le grand marché bio, le tiroir enchanté et la pharmacie Colibri à Kourou)

Une intervenante extérieure qui anime des ateliers de couches lavables lors des évènements et forme les futurs (res) assistant (tes) maternels (lles) de l'IRDTS

L'association Guyane allaitement fait également la promotion des couches lavables et propose un atelier aux parents utilisateurs et futurs parents.

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
<u>Nombre de couches lavables</u>	<u>708</u>	<u>877</u>	<u>959</u>
<u>Nombre de réunions- ateliers et formation</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>6</u>

<u>Nombre de points de vente</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>
<u>Tonnage évité (500kg/an)</u>	<u>354</u>	<u>438</u>	<u>479</u>
<u>Considérant la durée de vie des couches lavables estimée en moyenne à 4 ans en utilisation intense. 50% du tonnage cumulé ci-dessus sera considéré pour le calcul du tonnage évité soit 239, 5 tonnes.</u>			



Points forts :

- Une nouvelle plaquette intégrant le formulaire.
- Un annuaire des revendeurs mis à jour.
- Une présence des partenaires lors des évènements (SERD, SEDD, ...)

Points faibles

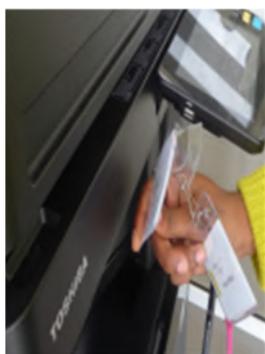
- Faire évoluer nos modes d'actions pour élargir le nombre de relai.
- Développer d'autres modes de diffusion (ex. location)
- Faciliter l'achat des couches aux familles en situation de grande précarité.

Perspectives :

- Analyser l'enquête menée auprès des bénéficiaires (réalisation 2018)
- Utiliser les voies de communication des professionnels de santé
- Distribution des outils de communication (affiches, dépliants, ...) à destination du grand public

8. Administration exemplaires (éco-exemplarité)

Le papier est l'une des premières sources de production de déchets dans une administration. Bien avant le lancement de la collecte sélective sur le territoire, la CACL agit en administration responsable. Le développement de la dématérialisation (courrier, factures, bon de commande, actes...) et le regroupement des imprimantes par secteur, limite le gaspillage de papier et responsabilise les agents. Chaque agent dispose d'un badge qui lui permet d'imprimer ses documents en toute sécurité. Les impressions ne sont faites que si elles sont nécessaires.



Les cartouches d'encre sont collectées par l'entreprise qui se charge de l'entretien des machines.

Par ailleurs la sensibilisation au tri est développée en interne en proposant une corbeille à chaque agent pour faciliter le tri des recyclables.

Un Café débat est proposé aux administrations, institutions et entreprises du territoire. Elles peuvent demander une intervention de la CACL pour intervenir à leurs côtés et sensibiliser le personnel de leur structure.



En 2017, 10 interventions ont eu lieu sensibilisant plus de 150 agents

9. La lutte contre la distribution des sacs plastique à usage UNIQUE

En 2016, la CACL s'est engagée à réduire les déchets de sacs plastiques à usage unique en répondant à l'appel à projet de la Ministre de l'Environnement, de l'Energie.

En référence au code de l'environnement Art. L541-10-5 et à son décret d'application (N° 2016-379 du 30 mars 2016), la distribution de sacs plastiques est réglementée :

- Depuis le 1^{er} juillet 2016, la distribution gratuite ou payante de sacs de caisse en plastique à usage unique (SAU) d'une épaisseur inférieure à 50 microns est interdite.
- Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'interdiction a été étendue aux autres points de vente des commerces, notamment les sacs distribués en rayon pour la pesée des fruits et légumes, des poissons, des viandes. Les sacs en plastique biosourcés et compostables en compostage domestique sont toutefois autorisés comme alternative.

Sur 17 milliards de sacs plastiques distribués en France, 8 milliards se trouvent perdus dans la nature (données Ministère 2015).



Les objectifs opérationnels du projet :

1. Informer les commerçants de leurs obligations
2. Anticiper la mise en œuvre de la réglementation sur les sacs plastiques.
3. Apporter un appui technique aux commerces et aux producteurs.
4. Evaluer les meilleures alternatives dans le contexte de la Guyane.

5. Soutenir le développement d'une offre locale durable en lien avec l'économie circulaire.

Afin de sensibiliser la population des supports de communication ont été créés et des sacs réutilisables distribués. 6 500 sacs réutilisables et cabas ont été distribués avec ce message décliné en plusieurs langues « Zéro sachet = Zéro déchet, je marche avec mon sac. »



En 2017, 15 000 sacs réutilisables en coton bio ont été commandés qui seront distribués en 2018 dans le but de sensibiliser 50% de la population.

Cette action a été financée à hauteur de 70% par l'ADEME soit 33 000 € pour un plan de financement de 42 857, 30% était à la charge de la CACL soit 12 857 €.

Photo illustrant la sensibilisation des usagers par les ambassadeurs de tri pendant la Semaine Européenne du Développement Durable 2017



10. La lutte contre la publicité non-sollicitée (Autocollant Stop Pub)

L'autocollant STOP PUB est un dispositif qui consiste à exprimer une volonté de refuser les Imprimés non sollicités (INS).

D'après une estimation de l'ADEME, les courriers non adressés représenteraient en moyenne entre 35 et 40Kg de déchets par foyer. A l'heure de la dématérialisation de l'information, les annonceurs continuent à remplir les boîtes aux lettres de prospectus mais se sont également engagés pour certains à dématérialiser leur catalogues.

La CACL et ses partenaires offrent la possibilité à tous les habitants de son territoire de refuser les imprimés non sollicités en mettant à leur disposition un autocollant Stop Pub à apposer sur la boîte aux lettres.

De 2011 à 2016, 25 000 autocollant Stop Pub ont été distribués sur le territoire de la CACL et en 2017, une commande de 10 000 autocollants Stop Pub supplémentaires a été réalisée.



Les nouveaux autocollants sont de meilleure qualité, thermorésistants et la distribution se fait auprès des administrations via des référents pré-identifiés.

Les référents vont faciliter le retrait des autocollants Stop Pub et limiter le déplacement des usagers.

2.2. Déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public

- Déchets collectés en mélange avec les OM des ménages, selon les mêmes fréquences que les déchets ménagers
- Collecte du verre en porte à porte 1 fois par semaine auprès des gros producteurs dans les communes urbaines
- Collecte des cartons au centre de Cayenne (cartons de mauvaise qualité : non pliés et remplis de déchets), tous les mardis, jeudis, samedis
- Accès à la déchèterie pour certaines catégories de déchets (gravats, ferrailles et pneus)
- Dans les ZI, de nombreuses entreprises font appel à des prestataires de service et ont à leur disposition des bennes ouvertes de gros volumes. Ces entreprises ne font pas appel au service public de collecte.

La mise en place de la Redevance Spéciale sur les Déchets Industriels et Commerciaux Banals (RS DICB) est effective depuis le 1^{er} juillet 2010 pour les administrations dès le 1^{er} litre collecté par semaine et au-delà de 2 310 litres collectés par semaine pour les privés.

La Redevance Spéciale pour les Déchets Industriels et Commerciaux Banals permet la facturation des administrations et des professionnels au juste coût du service rendu. Elle permet de contribuer au financement du service public de collecte et de traitement.

Ce sont environ 300 redevables qui bénéficient du service pour un montant facturé de 1 100 000 € pour l'année 2017.

2.3. Contrôles des prestations et des usagers

Le suivi des prestataires de collecte et le contrôle des usagers sont les missions principales des agents contrôleurs du service Environnement – Déchets de la CACL.

2.3.1 Contrôle des prestations

Le contrôle des prestations est effectué en deux phases :

- contrôle des prestations via suivi GPS
- contrôle des prestations terrain qui portent à la fois sur les prestations non exécutées et sur les prestations exécutées afin d'en mesurer la qualité.

Les contrôles sont principalement orientés vers les secteurs susceptibles d'être non terminés et nécessitant un rattrapage. Les secteurs complets font l'objet d'un contrôle sur la qualité des prestations.

Les principaux problèmes rencontrés sont de l'ordre de l'accessibilité des voiries (état des voiries, élagage, réseau EDF/Télécom trop bas, stationnement...). Des problèmes techniques sont également rencontrés au cours de l'année, toutefois le matériel de réserve permet d'assurer les collectes de rattrapages des tournées non achevées.

Un des objectifs prioritaires est la communication auprès des usagers sur les raisons de non collecte (flyers distribués dans les boîtes aux lettres).

Les prestations doivent également être améliorées vis-à-vis des tâches de ratissage.

Le reste des points de contrôle apportent des résultats satisfaisants.

2.3.1 Contrôle des usagers

Le contrôle des usagers est nécessaire au vu du fort taux d'incivilités constatées.

Ce contrôle s'effectue en deux phases :

- contrôle des usagers par les agents contrôleurs de la CACL seuls,
- contrôle des usagers en compagnie des services de Police Municipale.

Le contrôle des usagers permet de sensibiliser les usagers au respect des jours et conditions de collecte en distribuant un avertissement donnant un délai (24 heures) pour remettre les déchets mal présentés. Passé ce délais, l'usager est alors contrôlé à nouveau en compagnie de la Police Municipale pour constater le remisage des déchets ou réprimander le contrevenant n'ayant pas respecté l'avertissement qui lui a été remis. Il est important de noter que la verbalisation est du ressort des communes disposant du pouvoir de Police du Maire. L'implication dans la répression des usagers diffère d'une commune à l'autre. Les résultats des interventions de police induisent un meilleur respect des règles de présentation des déchets.

Quelle que soit l'origine des contrôles (contrôleurs CACL seuls ou en collaboration avec les services de police) et qu'elles que soient les zones du territoire, les anomalies constatées concernent essentiellement le non respect des jours de collecte des encombrants et des déchets verts.

Malgré la diffusion des calendriers de collecte, la communication associée, le passage des contrôleurs et des ambassadeurs, les jours de collectes ne sont pas systématiquement respectés par les usagers.

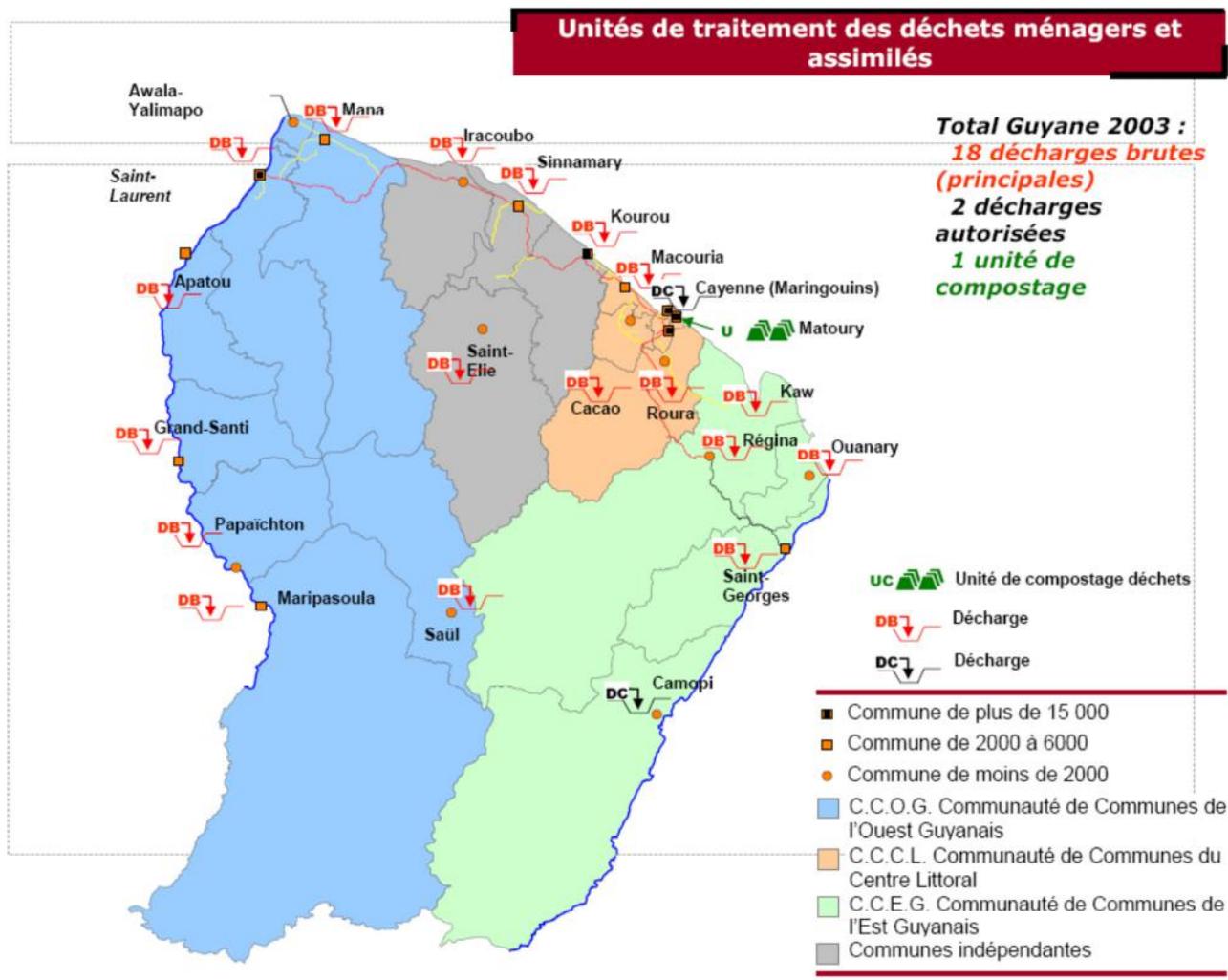
Une partie des contrôles programmés sont annulés sur désistement des Polices Municipales ou de la CACL. La majorité des contrôles sont toutefois réalisés.

Le nombre de foyers sensibilisés est directement lié au nombre de contrôles réalisés, toutefois il apparaît une forte disproportion dans les suites données aux constats d'infraction selon les communes.

Afin de réduire les incivilités, la CACL intensifie les contrôles conjoints avec les Polices Municipales. La répression des récidives semble être un passage nécessaire afin de réduire les actes d'incivilité.

3. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

3.1. Localisation des unités de traitement



Carte 4 : Localisation des équipements de traitement en 2003 (Extraits du PDED)

En 2006, la décharge brute non autorisée de Macouria a été réhabilitée. En 2007, celles de Cacao et de Roura ont pu également être fermées et réhabilitées.

3.2 La décharge des Maringouins à Cayenne

C'est l'unique décharge de l'Île de Cayenne. Le site a obtenu sa première autorisation en 1985, il est actuellement autorisé par l'arrêté préfectoral du 16 novembre 1999 et a reçu en 2017, 79 619 tonnes de déchets : Ordures Ménagères (OM), encombrants et Déchets Industriels Banals (DIB) compris (75 833 T en 2016).

Pour les dépôts de la CACL, 51 357 tonnes de déchets ont été reçues en 2017 (51 125 en 2016):

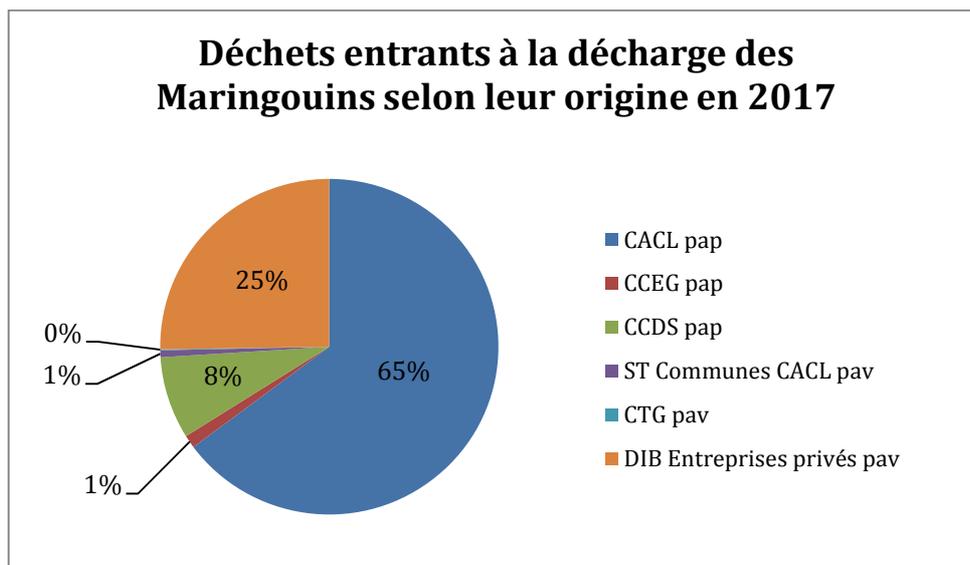
- 34 587 tonnes d'OM collectés en porte-à-porte, soit 43% du gisement total entrant et 273 kg par habitants, (35 462 tonnes en 2016, soit une baisse de 2%)

- 16 770 tonnes d'encombrants (14 566 tonnes provenant des collectes en porte-à-porte et 2 204 tonnes de la déchetterie) soit 21 % du gisement total entrant et 132 kg par habitants (15 633 tonnes en 2016, soit une hausse de 6%)

Pour les dépôts des autres collectivités :

- 536 tonnes d'encombrant (1%) déposés par les services techniques des Communes de la CACL (709T en 2016, soit une baisse de 24%)
- 59 tonnes d'encombrants (0.1 %) déposés par la Collectivité Territoriale de Guyane (46 T en 2016, soit une hausse de 28%)
- 990 tonnes de déchets (1%) provenant des collectes OM et encombrants de la CCEG (1 099 T en 2016, soit une baisse de 10%)
- 6 375 tonnes de déchets (8%) provenant des collectes OM et encombrants de la CCDS (7 286 T en 2016, soit une baisse de 13%)

Pour les DIB déposés par des entreprises : 20 240 tonnes de Déchets Industriels Banals (25%) (15 568 T en 2016, soit une hausse de 30%)



**pap= collectes en porte-à-porte / pav = apports volontaires*

Une subvention d'investissement a été accordée à l'exploitant afin de maîtriser les charges d'exploitation tout en permettant la réalisation des travaux d'extension avec la création d'un nouveau casier en 2011. Parmi les travaux prévisionnels, on compte également le déplacement d'un bassin de collecte des eaux pluviales. Lors de la mise en service de ce nouveau casier, la réhabilitation de la zone exploitée en 2013 a ainsi pu débiter. Le traitement des lixiviats issus de ce nouveau casier s'effectue selon un système d'osmose inverse.

Dans l'attente de la décision relative à la future Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), un deuxième casier a été réalisé permettant l'exploitation des déchets produits sur la période 2014-2015.

Le projet d'ISDND du Galion qui devait permettre le traitement des déchets produits à compter de l'année 2016 ayant été annulé par décision préfectorale, il était donc nécessaire de réaliser une extension du site

actuel pour permettre la continuité du service public de mise en décharge jusqu'à la réalisation d'une nouvelle ISDND.

Celle-ci est prévue en 2 phases d'extension successives :

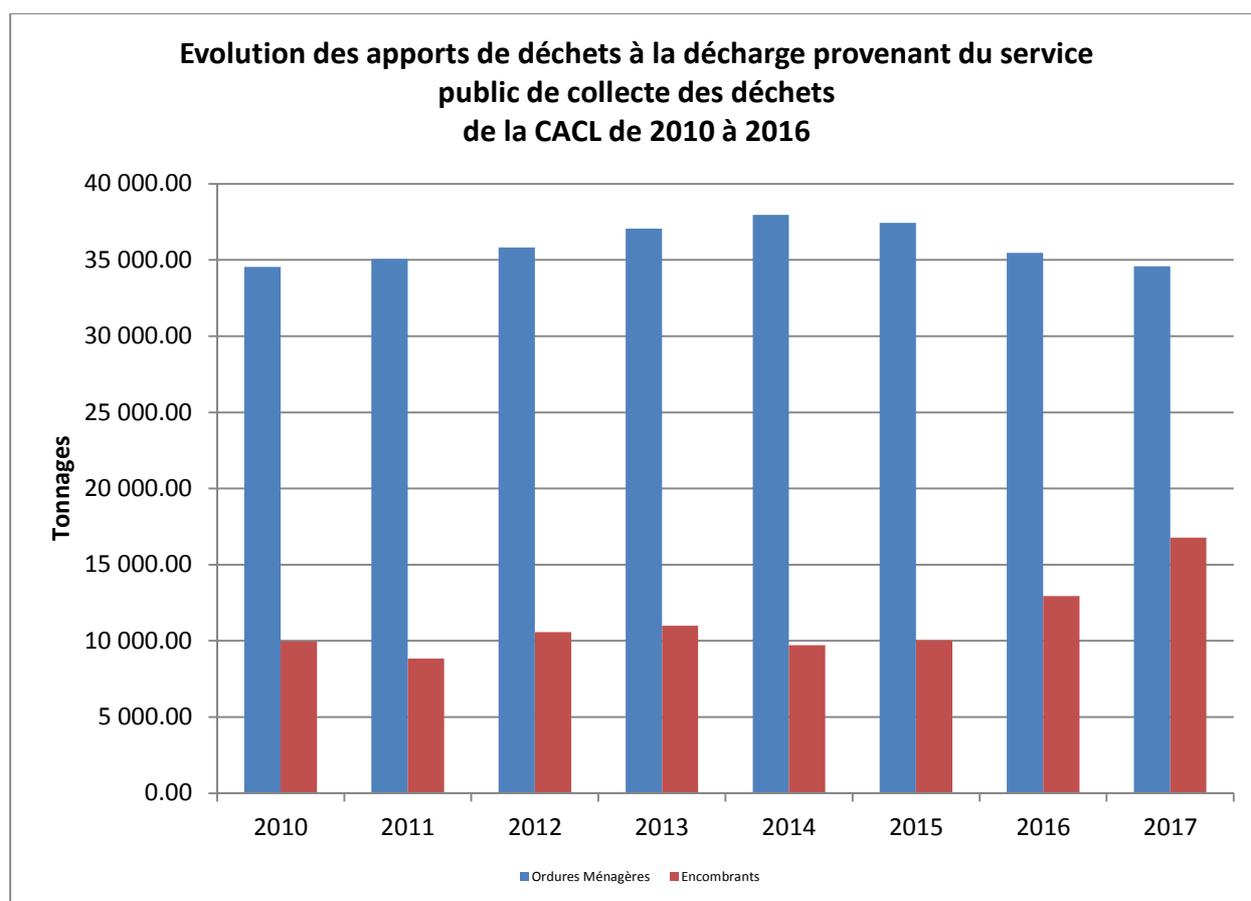
- la construction de 2 casiers a été réalisée en 2016 pour le stockage des déchets jusqu'en 2017.
- la construction ultérieure de 2 casiers supplémentaires permettra le stockage des années 2018 à 2020.

Les apports de déchets de la CACL

Evolution globale

Les tableaux et graphiques suivants présentent l'évolution des tonnages enfouis en décharge provenant des collectes de la CACL :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ordures Ménagères (pap)	35 823	37 070	37 970	37 443	35 462	34 587
Encombrants (pap +déchetterie)	10 578	10 991	9 716	10 036	12 943	16770

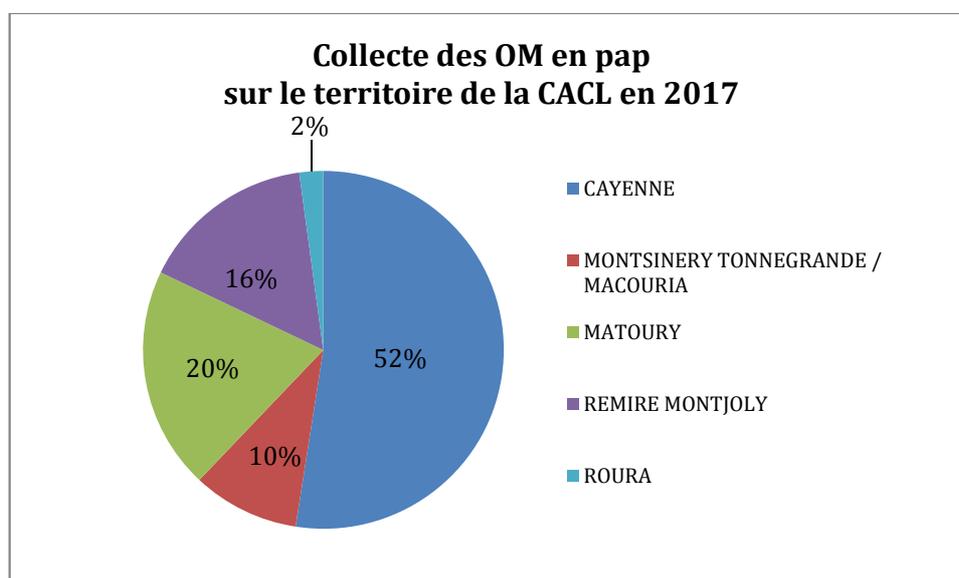


Le tonnage enfouis d'OM en 2017 diminue de 2 %.

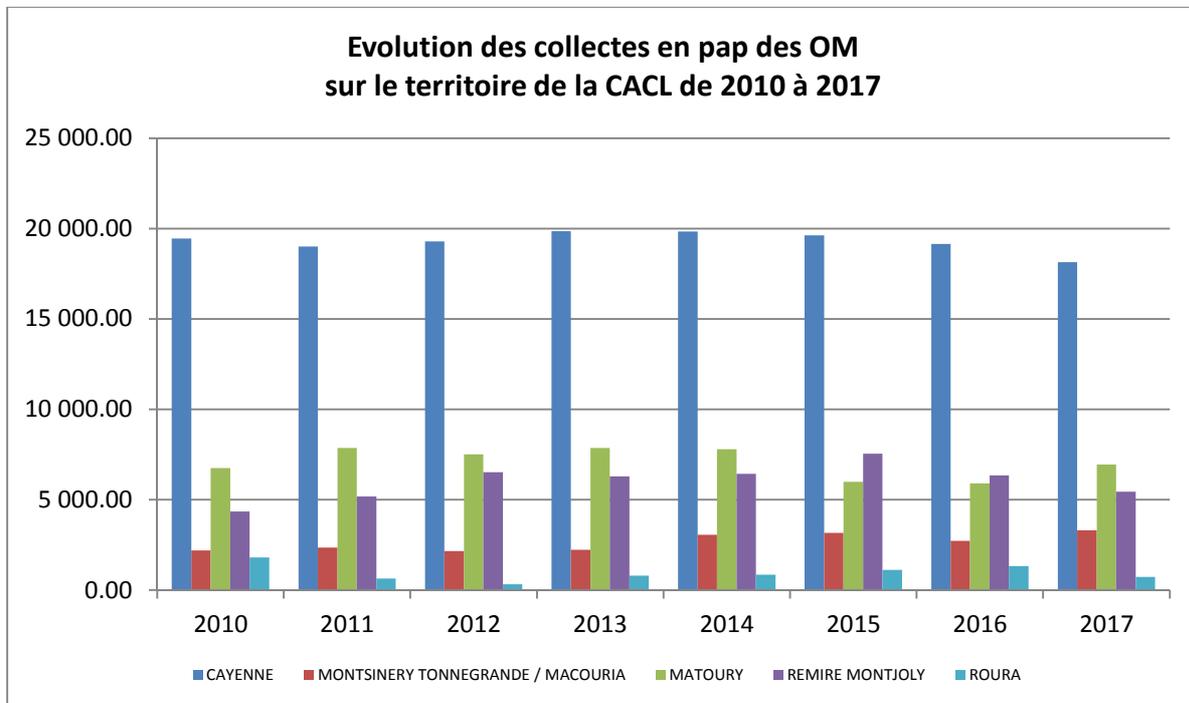
On constate de nouveau en 2017 une augmentation de 6% des encombrants collectés.

Evolution par commune

Evolution de la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères



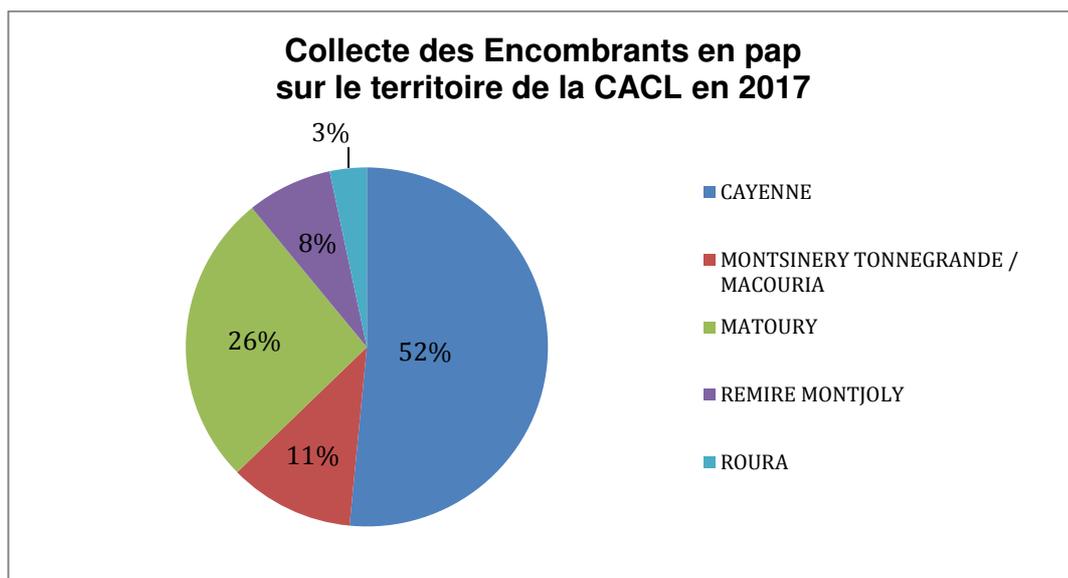
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
TOTAL OM ENTRANTS	34 554.24	35 061.18	35 822.76	37 070.40	37 970.08	37 443.32	35 461.84	34 586.77
CAYENNE	19 444.82	19 003.50	19 299.12	19 863.10	19 832.84	19 626.66	19 144.06	18 144.70
MONT SINERY TONNEGRANDE / MACOURIA	2 194.02	2 355.52	2 160.58	2 239.34	3 054.44	3 159.84	2 730.50	3 314.94
MATOURY	6 747.04	7 874.24	7 513.48	7 868.64	7 793.22	5 989.90	5 905.60	6 946.54
REMIRE MONTJOLY	4 354.86	5 187.34	6 530.68	6 291.24	6 435.12	7 544.82	6 354.34	5 440.63
ROURA	1 813.50	640.58	318.90	808.08	854.46	1 122.10	1 327.34	739.96



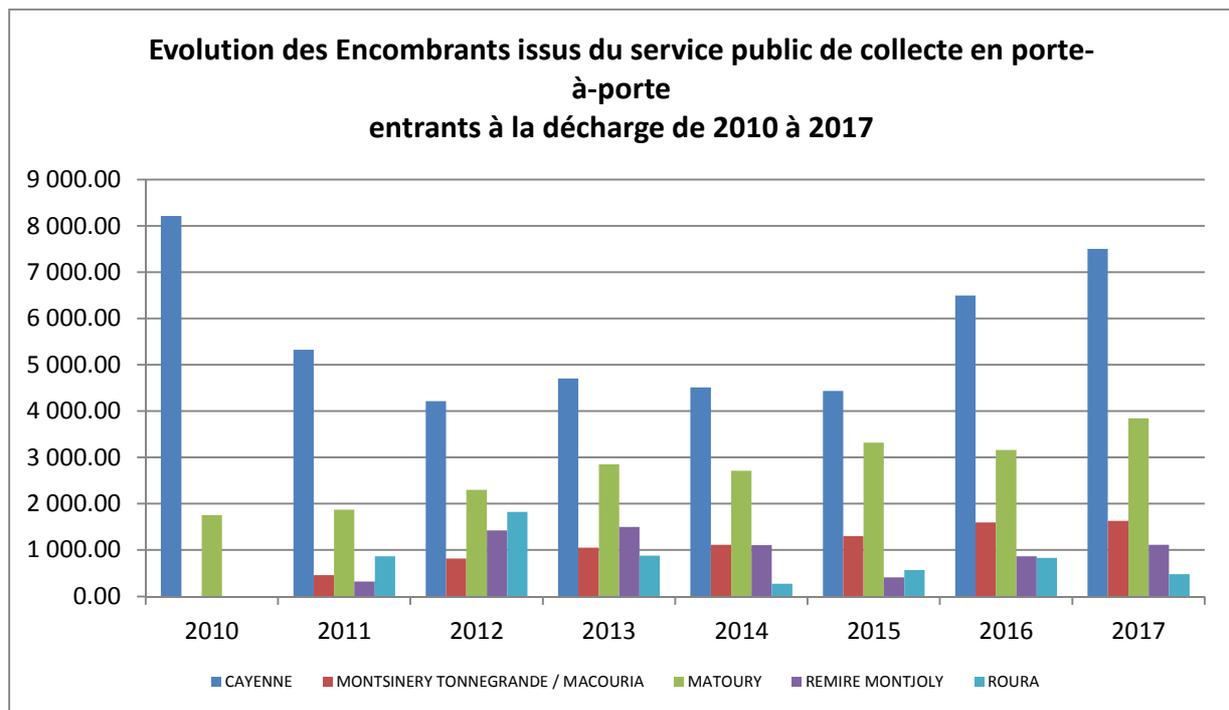
Les évolutions les plus significatives sont :

- après une augmentation en 2016, une diminution de 44 % des OM collectés à Roura (badgeage sur un secteur différent)
- une diminution (14%) des OM collectés qui se poursuit à Rémire-Montjoly
- une augmentation de 18 % des OM collectés à Matoury et de 21% des OM collectés à Montsinéry-Tonnégrande et Macouria.

Evolution de la collecte en porte-à-porte des encombrants



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
TOTAL ENCOMBRANTS ENTRANTS	9 965.64	8 831.20	10 577.54	10 990.92	9 715.70	10 035.91	12 942.70	14 565.78
CAYENNE	8 210.30	5 323.96	4 213.94	4 705.28	4 512.76	4 438.70	6 497.24	7 503.66
MONTSINERY TONNEGRANDE / MACOURIA	0.00	455.34	813.60	1 052.42	1 114.82	1 300.43	1 593.04	1 631.20
MATOURY	1 755.34	1 868.92	2 297.86	2 852.74	2 709.74	3 321.78	3 158.44	3 839.96
REMIRE MONTJOLY	0.00	319.02	1 426.36	1 501.06	1 107.66	409.34	866.10	1 111.54
ROURA	0.00	863.96	1 825.78	879.42	270.72	565.66	827.88	479.42



Les évolutions les plus significatives sont :

- une diminution de 42 % des encombrants collectés à Roura
- une augmentation de 28 % des encombrants collectés à Rémire-Montjoly, de 22% à Matoury et de 15% Cayenne.

Répartition par habitants

	Population au 1 ^e janv 2014	% CACL	OM collectés en pap en 2017 (T)	Ratio (kg par hab)	Encombrants collectés en pap en 2017 (T)	Ratio (kg par hab)
CAYENNE	55 817	42%	18 144.70	325	7 503.66	134
MONTSINERY TONNEGRANDE / MACOURIA	13 686	10%	3 314.94	242	1 631.20	119
MATOURY	31 934	24%	6 946.54	218	3 839.96	120
REMIRE MONTJOLY	27 787	21%	5 440.63	196	1 111.54	40
ROURA	3 537	3%	739.96	209	479.42	136
TOTAL CACL	132 761					

La collecte séparative des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

La collecte séparative des DEEE a été mise en place en juillet 2012, avec une zone de dépotage sur le site de la décharge afin d'en permettre une valorisation et d'éviter une mise en décharge. La collecte a été interrompue en 2015 car réalisée au grappin, elle engendrait une dégradation des appareils, de ce fait non acceptés par l'éco-organisme.

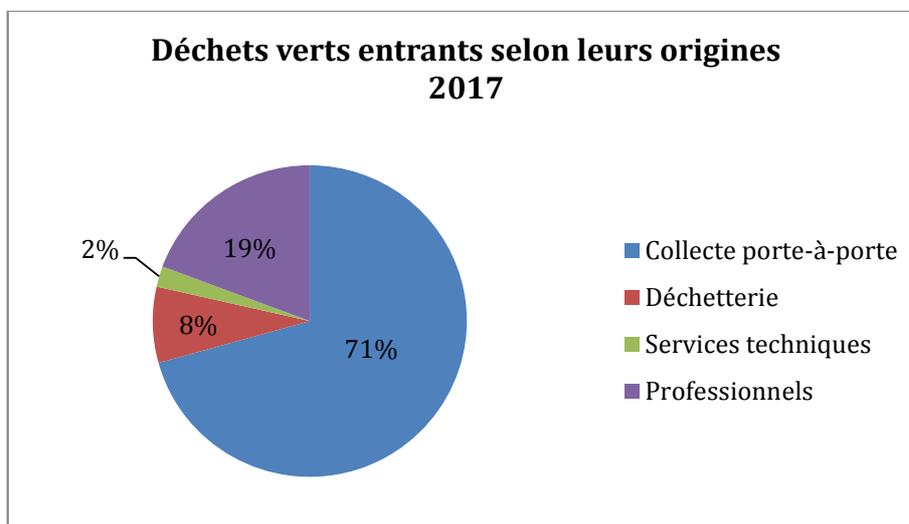
Le service a été relancé en fin d'année 2017 en cohérence avec une adaptation des conditions d'acceptation des DEEE par l'Eco-organisme. Les DEEE valorisables sont séparés des encombrants par les prestataires de collecte. 15 tonnes ont été collectées.

3.3 La plate-forme de compostage des déchets verts à Matoury



La plate-forme de compostage des déchets verts à Matoury, ouverte depuis septembre 2004, était destinée à traiter environ 9 000 tonnes de déchets verts par an. Cet équipement a été sous-utilisé jusqu'en 2008 pour des raisons principalement liées à la qualité de déchets verts collectés, qui impropres à un traitement en plateforme de compostage, partaient directement en décharge.

Le transfert de la compétence collecte a permis à partir de l'année 2008, d'entamer une optimisation de la qualité des déchets verts collectés. Les déchets verts souillés ne sont plus collectés en tant que « déchets verts », mais en tant qu' « encombrants » ce qui permet d'améliorer la qualité des déchets verts déposés en plateforme. Il en découle une augmentation des tonnages valorisables avec notamment la multiplication des tonnages collectés par 3 sur certains secteurs induisant une saturation de l'ouvrage.



Le tonnage de déchets verts apportés par les professionnels est en diminution comparé à 2016 (-24%).

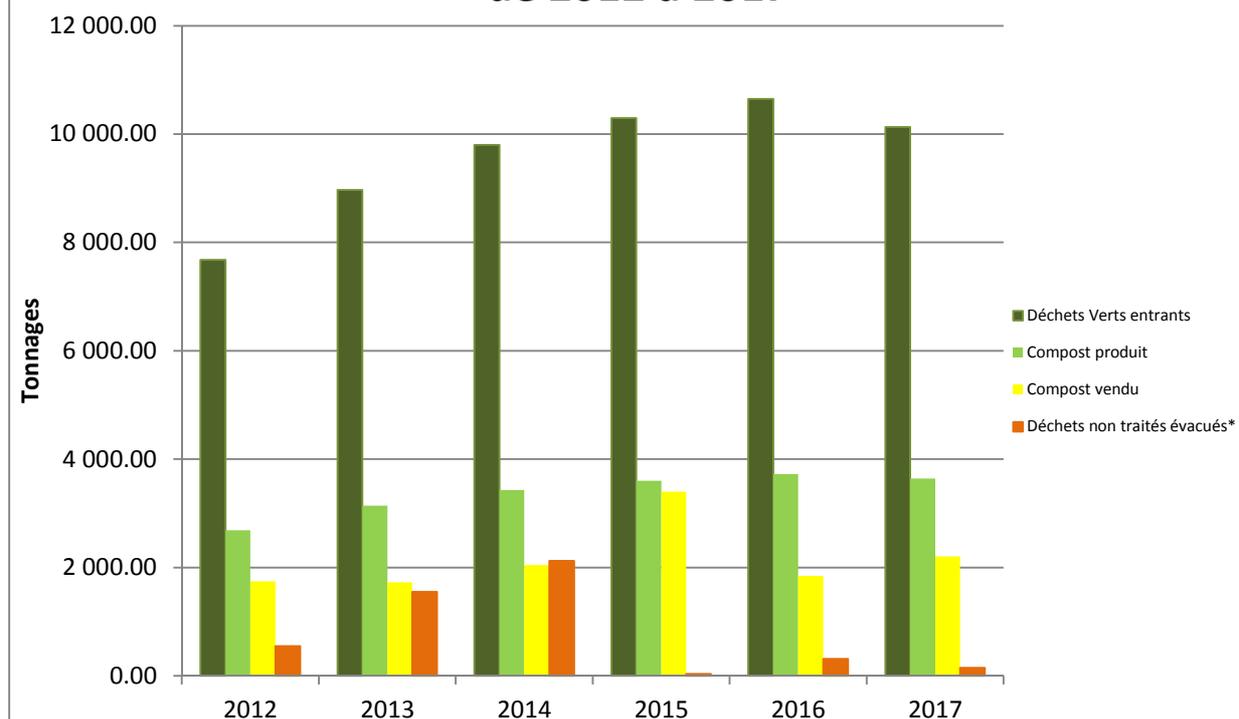
Suite à l'achèvement des travaux d'extension de la plateforme de compostage réalisés entre 2012 et 2013, la capacité de traitement de l'installation passe à 16 000 tonnes. L'inauguration de l'extension du site a été réalisée en septembre 2013. Ainsi en 2014, la capacité de traitement permet de traiter l'intégralité des déchets verts entrants.

10 650 tonnes de déchets verts ont été accueillis en 2016 et 10 134 en 2017, soit une légère diminution de 5% qui peuvent s'expliquer par divers problèmes techniques rencontrés sur l'exploitation en cours d'année.

On observe une période de promotion a permis d'augmenter la vente de compost comparé à 2016, toutefois la totalité du compost produit n'a pas été vendu.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Déchets Verts entrants	7 679,09	8 969,96	9 802,53	10 295,22	10 650,40	10 133,58
Compost produit	2 687,68	3 139,49	3 430,88	3 603,33	3 727,64	3 640,08
Compost vendu	1 747,88	1 724,94	2 044,80	3 402,10	1 846,64	2 207,64
Déchets non traités évacués	549,88	1 550,68	2 123,24	35,72	311,18	148,00

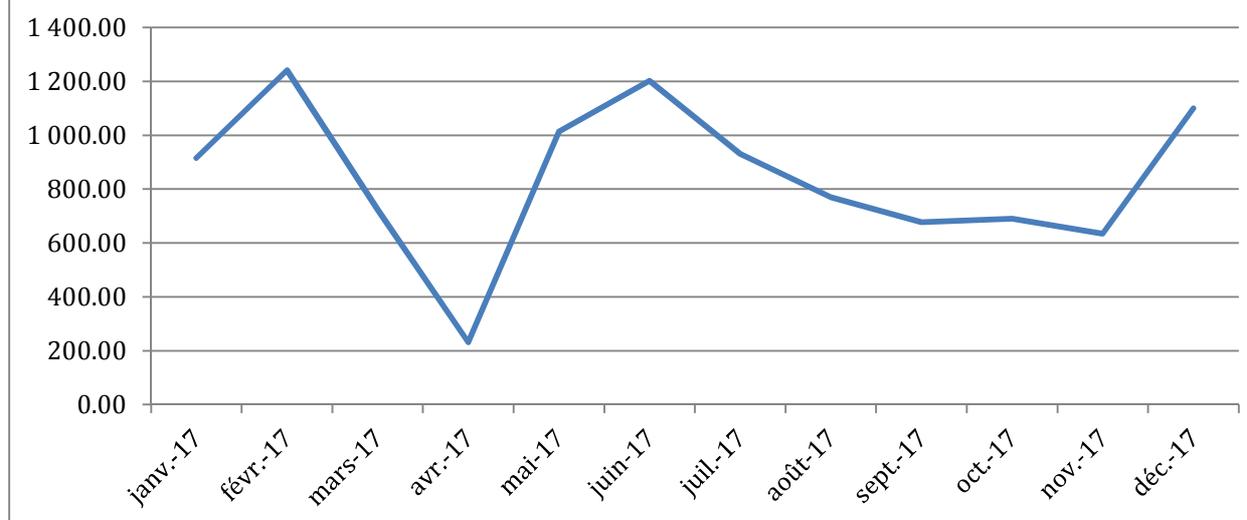
Evolution du bilan quantitatif de 2012 à 2017



Collecte en porte-à-porte

Elle représente 71 % du gisement entrant soit 57 kg par habitants de déchets verts collectés auprès des habitants du territoire de la CACL.

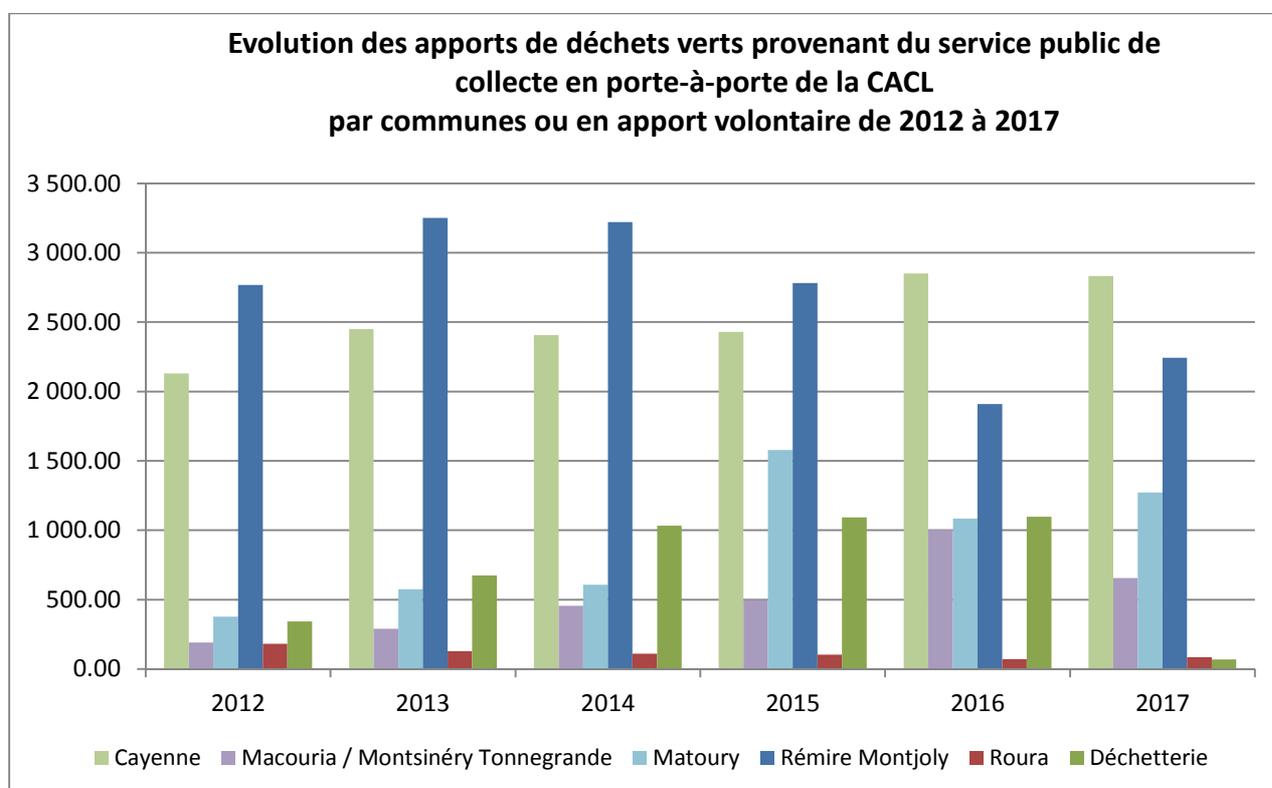
Tendance des apports de déchets verts au cours de l'année 2017



Selon la figure ci-dessus, une tendance similaire aux années précédentes : le tonnage le plus élevé durant l'année considérée a été relevé au mois de juin et le plus faible, au mois de novembre.

Les faibles apports au cours des mois de mars et avril s'expliquent par les mouvements sociaux qui ont eu lieu en Guyane à cette période.

Estimations par communes de la CACL



La figure ci-dessus met en évidence :

- une quantité de déchets verts collectés à Cayenne qui stagne
- une augmentation sur Matoury et Rémire-Montjoly (18%)
- une diminution à Macouria et Montsinéry-Tonnegrande

Pour les 3 communes Matoury, Rémire-Montjoly et Roura, un problème technique ne permet pas d'exploiter les données de tonnages de façon précise, les données inscrites sont basées sur des estimations de ratio par rapport au total des 3 communes.

Collecte des professionnels

40 entreprises du territoire de la CACL ont déposé leurs déchets verts à la plate-forme de compostage en 2017, ce qui représente 19% du gisement entrant.

Points forts

- Fréquentation croissante et régulière ;
- Horaires d'ouverture adaptés ;
- Accès payant pour les professionnels ;
- Capacités de traitement adaptées ;
- Amélioration de la qualité des déchets verts entrants.

Points à améliorer

- Accueil et renforcement du tri à l'accueil ;
- Entretien du site ;
- Capacité du cribleur insuffisante, matériel en fin de vie ;
- Installation de barrières automatiques afin de maîtriser les entrées ;
- Anticiper la saturation des déchets verts entrants ;
- Promotion du compost à développer.

3.4 Le centre de tri « Ekotri » de Rémire-Montjoly

La CACL a porté le projet de centre de tri à vocation régionale tel que visé au Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA).

Cette infrastructure a été financée par la CACL et les partenaires aux travers des fonds FEDER, FEI, Région et Département. Après une phase de travaux et de montage du process de 1 an, elle a ouvert ses portes au mois de septembre 2015.

Les collectes démarrées au mois de septembre 2015 ont eu pour objet l'alimentation du centre de tri pour test du process. Ce dernier est effectivement rentré en fonctionnement par le biais d'une mise en exploitation par contrat de prestation de service au mois d'octobre 2015 avec un prestataire privé, la société Guyane Recyclage. Dès lors la poursuite de la dotation a permis la couverture du territoire se poursuivant jusqu'en 2016 permettant la montée en charge de l'infrastructure.

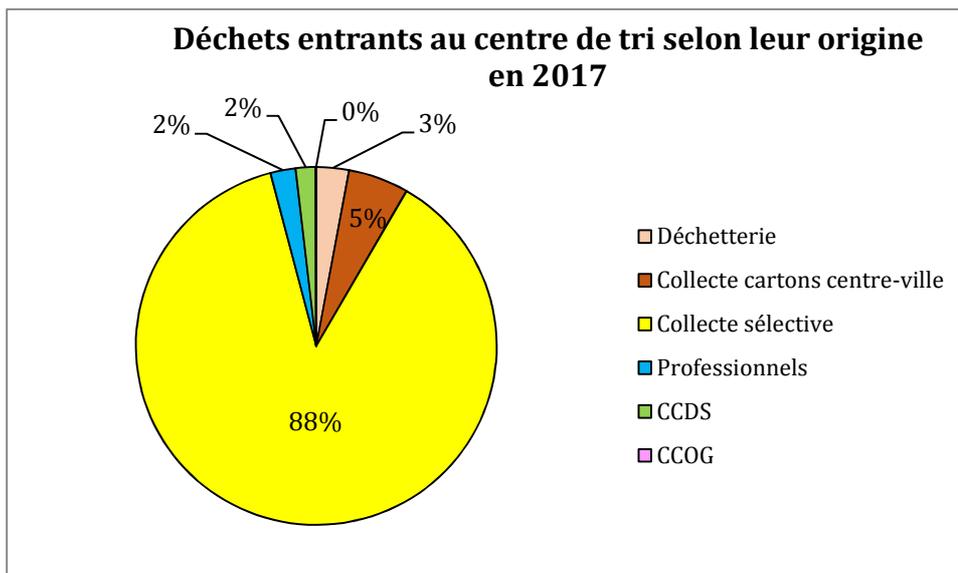
Origine des recyclables accueillis au centre de tri

Ce centre est destiné à assurer le tri des différents matériaux acceptés dans les collectes sélectives des recyclables secs réalisées en porte-à-porte des ménages sur le territoire de la CACL. Il accueille également les tonnages issus de la collecte du carton en centre-ville et des apports volontaires de carton à la déchetterie. Il peut accueillir 4 500 tonnes de déchets par an sur un poste et pourra à terme accueillir jusqu'à 9 000 tonnes de déchets par an sur deux postes, lorsque les tonnages augmenteront. Ce sont autant de tonnes évitées en décharge.

Le dépôt des déchets des professionnels est possible. Il est facturé à la tonne et se fait en flux mono-matériau.

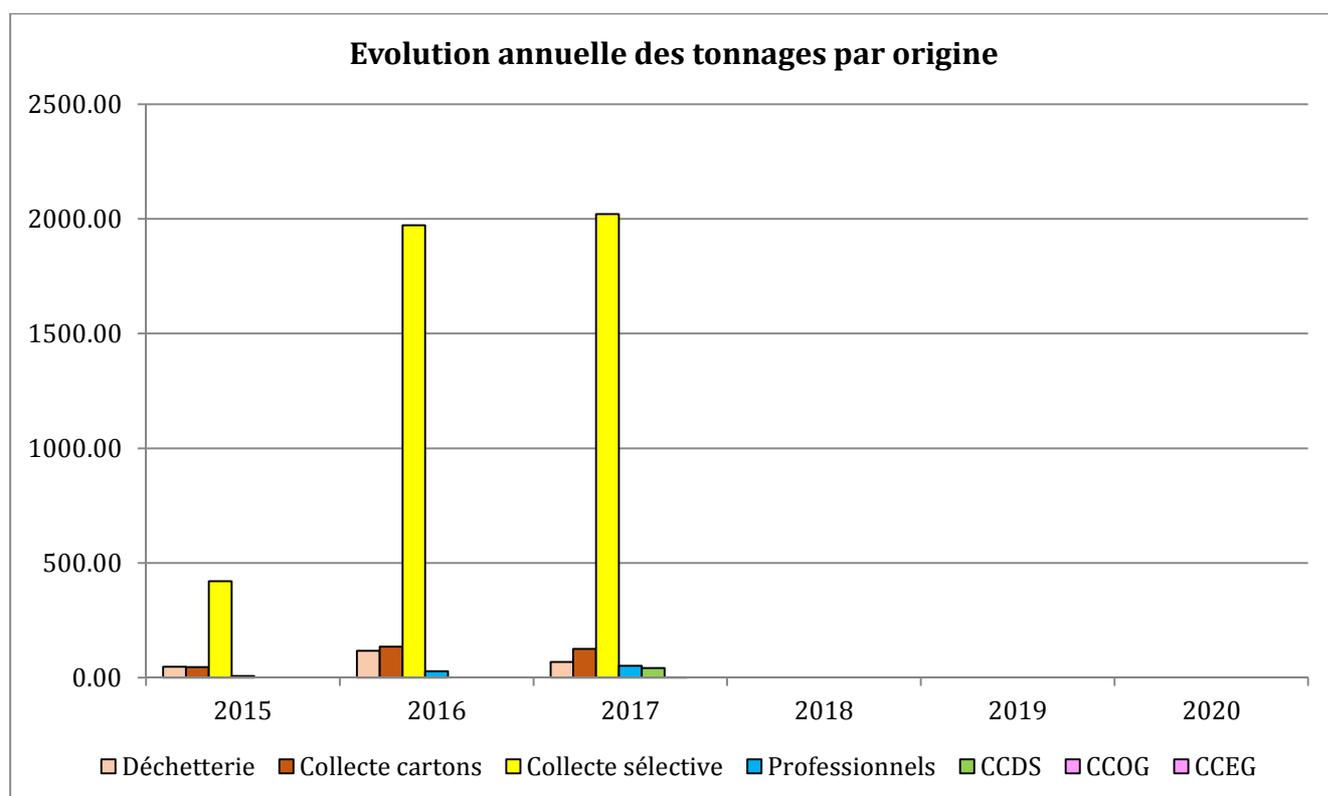
Le centre de tri a reçu en 2017, 2 239 tonnes des déchets provenant de :

- La benne de cartons de la déchetterie de Rémire-Montjoly
- La collecte des cartons du centre-ville
- La collecte sélective en porte-à-porte des recyclables du territoire de la CACL
- Les dépôts en mono-matériaux par les professionnels
- La collecte sélective en apport volontaire des recyclables du territoire de la CCDS depuis le mois de mars 2017.
- La collecte sélective en apport volontaire des recyclables du territoire de la CCOG depuis le mois de juillet 2017.



Le tableau et graphique suivants montrent les tonnages reçus depuis l'ouverture du site, selon la provenance des déchets recyclables :

		2015 (sept à dec)	2016	2017
CACL	Déchetterie	46.66	116.30	67.68
	Collecte cartons centre ville	45.24	134.98	124.82
	Collecte sélective	420.46	1 972.47	2 020.53
	Professionnels	6.46	27.40	51.94
	CCDS	0.00	0.00	41.22
	CCOG	0.00	0.00	1.00
	TOTAL ENTRANT	518.82	2 251.14	2 307.19

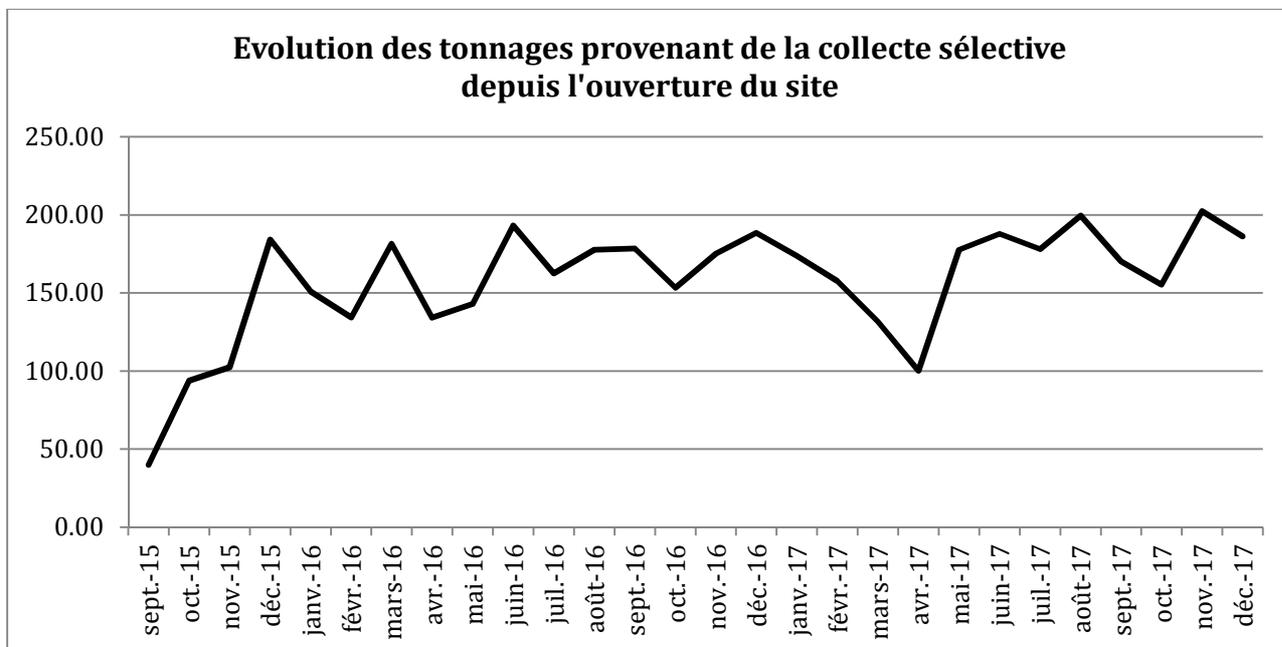


On observe une faible augmentation des tonnages reçus en 2017 comparé à 2016 d'environ 2,5% sur le flux collecte sélective. La simulation de l'augmentation des tonnages, correction faite des mois de mars et d'avril 2017 (-130T), conduirait toutefois à une augmentation de 9% entre 2016 et 2017.

Collecte sélective en porte-à-porte

Elle représente 88% du gisement entrant.

Evolution des tonnages depuis l'ouverture du site



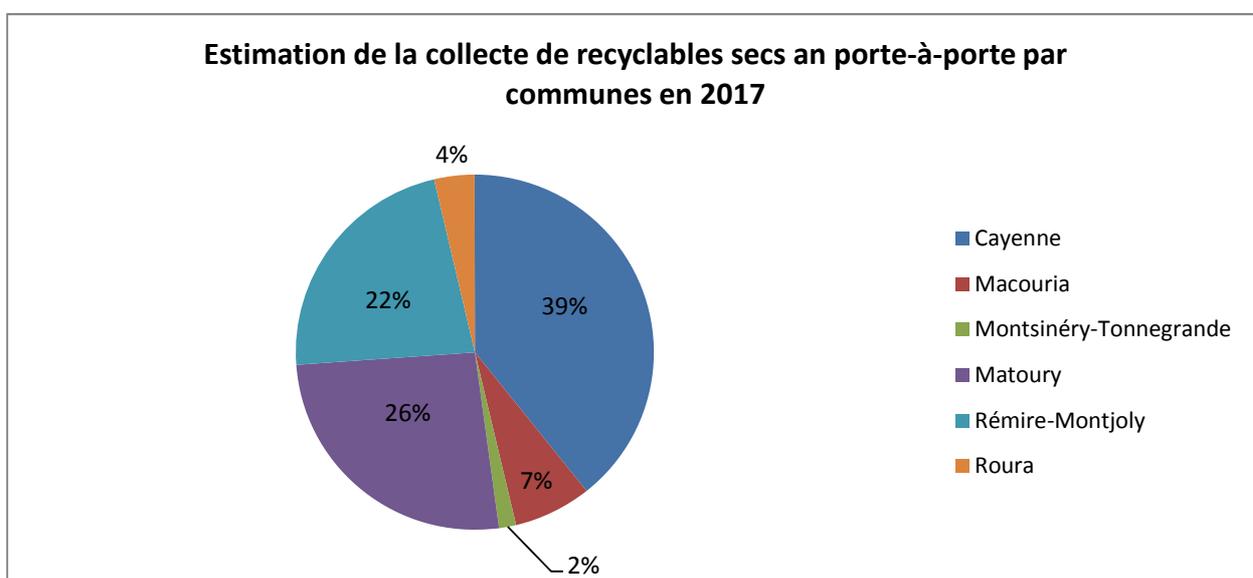
La collecte sélective en porte-à-porte des bacs jaunes des ménages, a démarré sur la Commune de Cayenne au début du mois de septembre 2015. Elle a démarré progressivement au fur et à mesure des dotations en bac jaune sur les secteurs de Rémire-Montjoly entre mi-septembre et début octobre 2015, d'où l'augmentation des tonnages entrants. Fin novembre 2015, les secteurs de Matoury Sud et dans la commune de Roura ont également été intégrés à la collecte suite aux dotations. Ces dotations par secteur ont permis une montée en charge du centre de de tri avec augmentation des tonnages jusqu'en décembre 2015,

Une baisse des tonnages a été observée à partir de janvier 2016, probablement dû à un relâchement des habitudes et à une communication en recul. Un nouveau pic de collecte est observé à la mise en service de la collecte sélective sur les secteurs de Macouria et Montsinéry-Tonnégrande au mois de juin 2016, qui ne représente qu'une faible part du gisement.

Puis les pics sont observés en fin d'année et au cours des grandes vacances scolaires.

La baisse importante observée aux mois de mars et avril 2017 (130T) s'explique par les mouvements sociaux qui ont eu lieu en Guyane.

Estimations par communes de la CACL

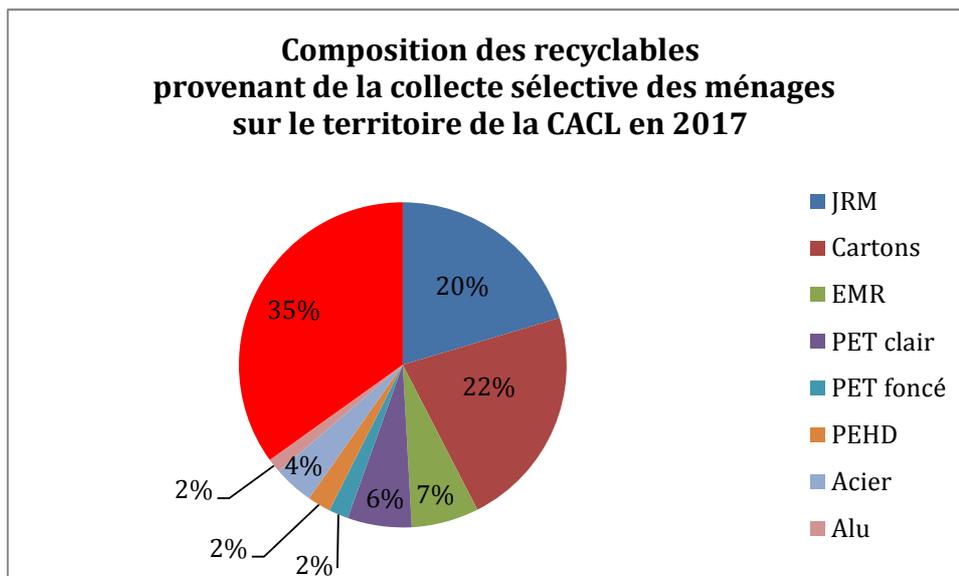


Composition des recyclables collectés sur le territoire de la CACL

Le tableau et graphique suivants montrent la composition des déchets ménagers réceptionnés au centre de tri : (pour l'année 2016, la moyenne est établie sur le 2^e semestre 2016, suite à la mise en service des collectes sur l'ensemble du territoire de la CACL)

		Moyenne 2 ^e semestre 2016		Moyenne 2017	
%					
JRM		20		20	
Cartons		26		22	
EMR		6		7	
Bouteilles flacons en plastique	PET clair	10	6	10	6
	PET foncé		2		2
	PEHD		2		2
Acier		3		4	
Alu		1		1	
Refus		33		35	

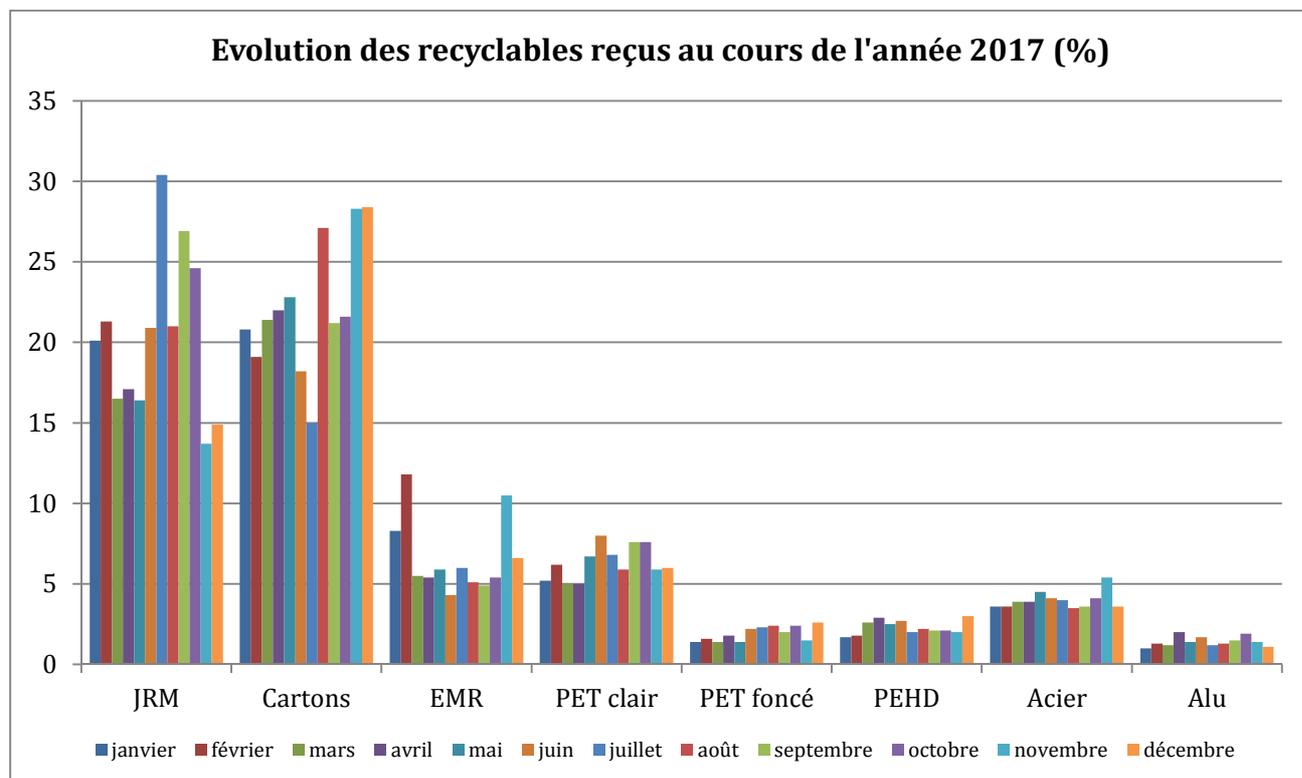
- *JRM* : Journaux, revues, magazines (papiers)
- *Cartons* : Cartons bruns
- *EMR* : Emballages ménagers recyclables (cardonnets)
- *PET* : PolyÉthylène Téréphtalate
- *PEHD* : PolyÉthylène Haute Densité



Les caractérisations effectuées chaque semaine par l'exploitant, permettent d'identifier la composition des livraisons reçues par matériau.

✓ Recyclables

Ainsi, le carton (22%), suivi par les papiers (20%) sont les matériaux retrouvés en majorité.



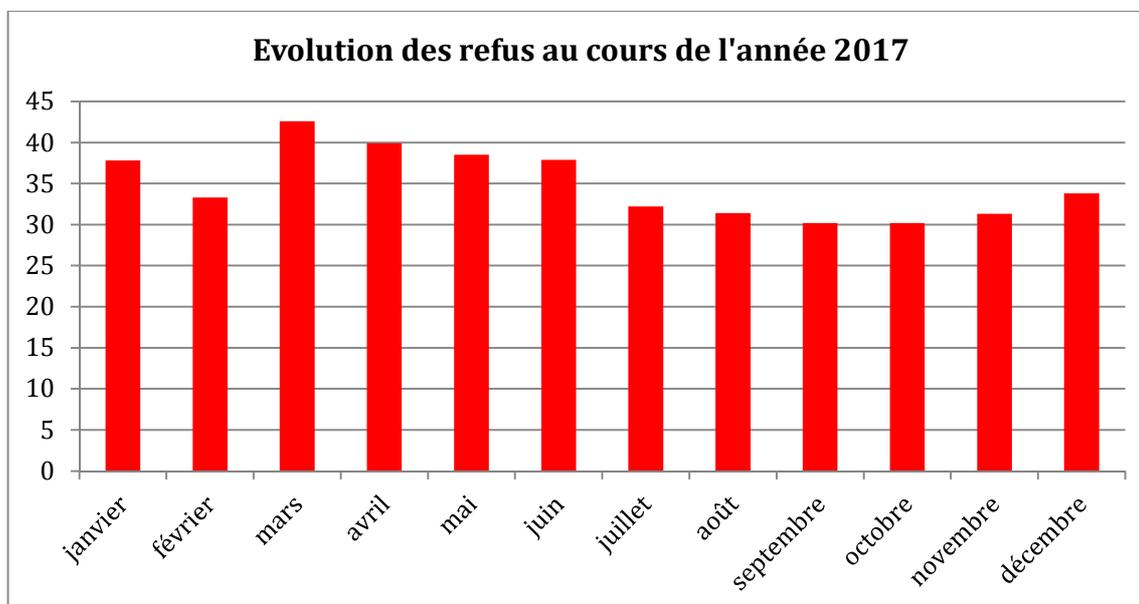
Le graphique ci-dessus laisse apparaître :

- Une part plus importante de papiers entre les mois de juillet et octobre
- davantage de cartons en fin d'année
- davantage de cartonnettes (EMR) en début et en fin d'année

Des observations sur les prochaines années permettront une meilleure analyse.

✓ Refus

On peut constater un important pourcentage de refus de 35 %, soit deux à trois fois plus important que les refus attendus sur ce type d'ouvrage (10 à 15 %). Ils sont constitués de déchets non recyclables non acceptés dans le bac jaune : en majorité sacs en plastique, films plastiques, polystyrène (seuls les bouteilles et bocaux en plastique sont recyclés) mais également de nombreux indésirables tels que ordures ménagères, verre, encombrants, électroménagers, textiles, couches, déchets médicaux, cadavres d'animaux, seringues...



On observe une augmentation du pourcentage de refus en saison des pluies (fin novembre à fin janvier puis mars à juin). En effet, les intempéries impactent fortement la qualité du gisement : JRM et cartons mouillés n'étant pas acceptés par les repreneurs (seuil : taux d'humidité < 10 %), ces matériaux se retrouvent dans les refus.

Il est donné pour consigne aux habitants de maintenir leurs bacs jaunes fermés, surtout en période de pluie afin que les déchets ne soient pas mouillés. De même des consignes sont établies à la déchetterie et auprès des commerçants pour la collecte des cartons en flux mono-matériaux. La sensibilisation des usagers au travers des missions menées par les ambassadeurs, des visites au centre de tri et des communiqués de presse contribue, à l'amélioration de la qualité de ce gisement.

Collecte des cartons

- La déchetterie dispose d'une benne pour l'apport des cartons. Le dépôt est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels (dans la limite de 5m³ par jour). Cet apport représente 3% du gisement arrivant au centre de tri.
- Les cartons du centre-ville sont collectés et représentent 5% du gisement entrant.

On compte pour l'ensemble de ces 2 flux 30% de refus provenant essentiellement de la déchetterie : sacs poubelle, chaussures, textiles, polystyrène, films plastiques, déchets verts, contreplaqués, métal,...

Afin d'améliorer la qualité de ce gisement, la communication et les consignes de tri sont régulièrement rappelées aux usagers et professionnels déposant leurs cartons à la déchetterie (vider les cartons de leur contenu avant dépôt dans la benne, pas de cartons mouillés). Un panneau précisant ces consignes a également été installé.

De même, la communication est assurée auprès des commerçants collectés en centre-ville.

Collecte des professionnels

Très peu d'apports en mono-matériaux par les professionnels (2% du gisement entrant), avec 92% de JRM. L'exploitant du centre de tri à la charge de développer la communication auprès des professionnels.

Tri et valorisation des déchets

Avec une moyenne de 4,56 h de tri par jour, 4 à 5 jours par semaine et un débit moyen de process de 2,12 tonnes triées par heure, ce sont 960 heures de tri qui ont pu être réalisées en 2017 par les 11 opérateurs de tri présents sur site. Avec la dotation progressive des bacs et la montée en puissance, le nombre d'opérateurs de tri et d'heures de tri augmentera.

Sur 2 307 tonnes entrants, en déduisant les refus, on estime **1 488 tonnes de recyclables** reçues au centre de tri en 2017 et ainsi déviés de l'enfouissement en décharge, dont 1 266 tonnes de recyclables

provenant de la collecte des bacs jaunes sur le territoire de la CACL (soit environ 10 kg par habitant). Ces déchets, une fois triés, sont compressés par matériau sous forme de balles (ou de paquets dans le cas de l'acier) puis expédiés pour valorisation.

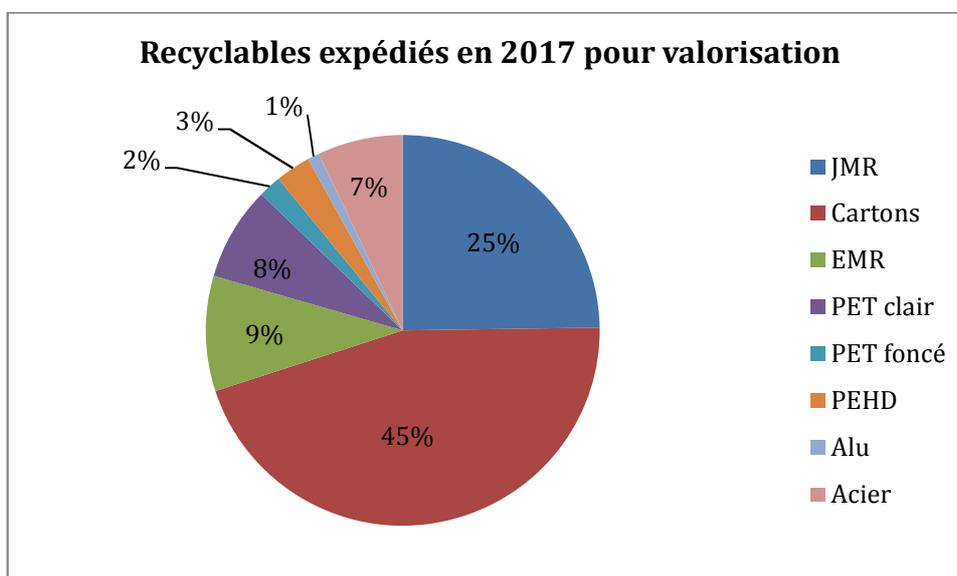


L'expédition des balles pour valorisation se fait par containers. Ces containers sont transportés par bateau pour recyclage vers la Martinique pour les PET (repreneur société SIDREP) et vers l'hexagone pour les autres matériaux (société European Products Recycling).

Ainsi, 1 765 balles et 6 540 paquets de ferreux ont été exportés en 2017, soit 1 275 tonnes de recyclables expédiés pour valorisation.

Le graphique et le tableau suivants représentent les recyclables expédiés pour valorisation en 2017 :

		Tonnes	2017
JMR			315.75
Cartons			576.42
EMR			121.78
Bouteilles flacons en plastique	PET clair	159.67	98.98
	PET foncé		23.98
	PEHD		36.71
Alu			12.26
Acier			89.34



Points forts

- Site neuf et bien aménagé ;
- Horaires d'ouverture adaptés ;
- Accès payant pour les professionnels ;
- Capacités de traitement adaptées ;

Points à améliorer

- Tonnages entrants inférieurs aux attentes
- Amélioration de la qualité du gisement ;
- Communication plus accrue ;
- Visites pédagogiques ;
- Apport des déchets par les professionnels ;

3.5 Divers

Outre ces quatre équipements, le territoire comporte également des équipements gérés par des entreprises privées :

- un site de broyage des déchets de verre et réincorporation en sous-couche routière (EIFFAGE) ;
- deux sites de récupération des métaux (Caribbean Steel Recycling et Metal Recyclage Guyane) ;
- une station de transit des déchets dangereux (G2C) ;

II - LES INDICATEURS FINANCIERS

1. BILAN DES COÛTS PAR COMMUNE

Les coûts sont bien supérieurs dans les communes les plus éloignées du fait de la faible densité du territoire induisant un nombre élevé de kilomètres parcourus et un temps de collecte important.

Les coûts des contenants ont été réduits de par la passation de nouveaux marchés en 2010, renouvelés en 2015 et par le passage d'une stratégie de location de bacs à d'achat du parc. Le coût des nouvelles prestations de collecte depuis 2015 intègrent l'évolution de la population mais également la diminution du service encombrant déchets verts du lot 1 et l'augmentation du service avec la collecte sélective. Les coûts de collecte des ordures ménagères sont dans les valeurs moyennes nationales. Les coûts de collecte des encombrants sont supérieurs du fait des fréquences régulières et des tonnages importants collectés.

Les coûts de collecte des déchets verts sont dans les valeurs moyennes pour les communes urbaines (pas de référence en zone rurale car pas de collecte organisée sur ces zones).

L'évolution majeure de 2017 est constituée de charges nouvelles depuis 2016 avec le coût de fonctionnement du centre de tri sur une année pleine, le déploiement de la collecte sélective et les ambassadeurs du tri (dispositif aidé au titre des emplois d'avenir).

2. BILAN GLOBAL DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT

Le bilan des coûts de collecte et de pré-collecte est le suivant :

Prestations	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Coût Pré-collecte	1 143 000	895 000	585 000	1 130 000	613 493	2 282 479*	1 483 375	883 921
Coût collecte OM	2 744 000	2 856 000	3 055 000	3 105 000	3 111 239	3 245 071	3 352 905	3 355 791
Coût collecte ENC/DV	1 379 000	1 435 000	1 500 000	1 585 000	1 673 092	1 812 885	1 806 443	1 834 339
Coût collecte du verre	33 711	138 000	140 000	160 000	160 000	162 756	119 677	132 620
Autres prestations (collecte hors marché)	53 000	37 600	0	0	-	0		0
TOTAL Collecte	5 352 000	5 361 600	5 280 000	5 980 000	5 557 824	7 503 192, soit 5 903 192 hors investissement	6 762 400, soit 5 520 466 hors investissement	6 206 673 hors investissement

*Y compris investissement en dotation bac jaune pour un montant de 800 000 € en 2016

Tableau 5 : Bilan global des coûts de collecte et pré-collecte depuis 2010

Ces coûts représentent essentiellement les dépenses de fonctionnement hormis pour les coûts de pré-collecte qui intègrent les investissements pour les bacs en remplacement et les nouveaux bacs.

En 2015 et encore en 2016, le montant des dotations a été particulièrement élevé du fait de l'investissement exceptionnel sur la création du parc de pré-collecte « bac jaune », opération subventionnée par les partenaires techniques et financiers.

La passation des nouveaux marchés de collecte en partie en 2015 ont permis pour certains une réduction des coûts (Collecte des encombrants et des déchets verts de Cayenne) et pour d'autres une augmentation des charges notamment liées à l'augmentation du service avec le déploiement de la collecte sélective et intégrant également le rattrapage liée à l'évolution démographique impactant les nouveaux marchés. Le coût de la collecte et pré-collecte s'élève à 883 921 euros soit un coût inférieur à celui de 2016 et proche de celui de 2011 marquant la fin de l'opération d'extension du parc de pré-collecte et l'accroissement de population. Ces éléments reposent en partie sur la maîtrise des prestations hors marché et sur les économies par rapport à l'année 2009 liées à l'optimisation des marchés de collecte et de pré-collecte.

Il est à noter qu'au cours de cette même période une augmentation des recettes depuis 2009 (7 353 716 €) de près de 5 900 000 euros est enregistrée. En revanche les charges de traitement ont plus de doublé au cours de cette même période avec des perspectives croissantes invitant à développer au maximum les actions de prévention réduction des déchets.

Le bilan des coûts du traitement est le suivant :

Prestations	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Mise en décharge	2 518 110	2 653 930	3 985 000	3 796 305	2 606 570	2 976 855	3 316 293	3 406 679
Subvention d'investissement pour la poursuite d'exploitation de la Décharge			1 135 000	Dépenses 2014	700 000	717 355		
Eko Tri						411 009	1 302 475	1 321 583
Plate-forme de compostage	372 840	314 540	370 000	421 770	460 077	461 179	471 208	444 943
Déchetterie	178 750	297 770	360 000	387 586	471 162	376 053	368 861	393 326
Traitement verre	12 240	6 000	0	0		0	0	0
Collecte et traitement bornes à huile	12 660	21 770	10 000	5 843	9 209	8 543	11 352	9 521
TOTAL Traitement	3 094 600	3 294 010	5 860 000	4 611 504	4 247 018	4 950 994	5 470 189	5 578 782

Tableau 6 : Bilan global des coûts de traitement depuis 2010

Le coût de la collecte et du traitement s'élève donc au total à environ 11 782 000 €, auquel il convient d'ajouter le coût de fonctionnement du service environnement/déchets à la CACL dont environ 800 000 € de masse salariale, en augmentation avec les recrutements des ambassadeurs du tri notamment.

Il convient de noter la poursuite du dispositif de TGAP réduite permet de compenser en partie le poste de mise en décharge et ce malgré le fait que le passage en contrat de Délégation de Service Public et la prise en charge du coût des travaux pour la poursuite de l'exploitation ait induit une augmentation du coût du traitement. Ainsi, le gel de la TGAP, prorogé de 2 ans en 2017, permet de diminuer les coûts de traitement d'environ 1 100 00 € par an jusqu'à décembre 2020.

L'augmentation du coût des prestations de la déchetterie s'explique par l'augmentation de la fréquentation de la déchetterie, qui est actuellement la seule du territoire de la CACL. Par ailleurs un projet de création d'une déchetterie de Cayenne est en cours.

Enfin un poste complémentaire vient largement impacter le budget déchets en 2017 comme en 2016 avec le coût de fonctionnement du centre de tri.

3. MODE DE FINANCEMENT

Les recettes sont représentées dans le tableau suivant :

Recettes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	7 876 759 €	8 780 305 €	9 155 277 €	9 495 928 €	9 954 455 €	10 591 948 €	10 906 198 €	11 726 605 €
Redevance spéciale DICB	540 000 €	1 080 347 €	1 030 750 €	1 079 42 €	1 050 000 €	1 126 285 €	1 097 320 €	1 100 000 €
Facturation déchetterie	11 225 €	14 639 €			3 500 €	2 457 €	17 434 €	53 059 €
Facturation plate-forme compostage	28 630 €	19 587 €	12 348 €	21 114 €	25 000 €	31 111 €	50 954 €	58 442 €
Eco-organismes (Ecosystèmes, Eco-emballages...)						114 333 €	Ecosystèmes : 12 561,41 € EEB = 120 k€	EcoSYS 12 000 € CITEO 320 000 € (estimatif)
TOTAL Recettes	8 456 614 €	9 894 878 €	10 198 375 €	10 596 084 €	11 032 955 €	11 866 134 €	12 204 467 €	13 270 000 €

Tableau 7 : Bilan des recettes depuis 2010

III. CONCLUSION

Forces

- Un territoire structuré aux accès globalement praticables, et une vision d'avenir nette à l'appui d'un SCOT
- Plusieurs opérateurs de collecte bien équipés et correctement organisés
- Une conteneurisation généralisée, toutefois perfectible (dotations, gestion, maintenance)
- Des équipements disponibles : plate-forme de compostage, déchetterie, centre de tri
- Des filières émergentes : verre, piles, DEEE, pneus, cartons, lampes...
- Un démarrage effectif de la collecte sélective sur la majeure partie du territoire achevé en 2016 avec des résultats stables depuis 2015
- Développement de la communication prévu sur 2018/2019 (trin dépôts sauvages, verre)
- Un développement des actions de prévention sur les principaux gisements d'évitements

Opportunités

- Une nouvelle approche du territoire, pour une optimisation et une harmonisation des opérations
- Un taux d'utilisation généralement faible des moyens des opérateurs et une compétition possible entre eux
- Un type d'habitat majoritairement favorable à une évolution de la gestion des déchets : compostage individuel, dotation d'un bac supplémentaire pour le tri à la source, stockage intermédiaire des encombrants
- Une collecte sélective en développement pour certains matériaux : cartons du commerce, verre, emballages, papiers
- Des équipements en développement probable : réseau de déchèteries, ressourceries
- Des nouvelles ressources budgétaires : redevance spéciale, aides Eco-Emballages, Eco-Folio
- Des projets de déchetteries

Faiblesses

- Un comportement trop souvent incivique des administrés
- Un territoire étendu (130 km entre les extrêmes)
- Un seul opérateur de pré-collecte
- Absence de pouvoirs de police

Menaces

- Une croissance démographique explosive (doublement de la population en 15 ans ; > 250 000 habitants à l'horizon 2025)
- Une forte augmentation des zones d'habitat spontanées
- Une augmentation à prévoir sur les coûts de traitement
- Une augmentation des coûts liés aux déchets issus des filières REP insuffisamment supportés par les éco-organismes, notamment sur la filière de la collecte sélective